

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D UN AN

France 25.00
Pour les Ligeurs . . . 20.00
Etranger 30.00
Pour les Ligeurs . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

L'HITLÉRISME

VU PAR UN ALIÉNISTE

Dr. LEGRAIN

LA TRAITE DES FEMMES ET LA S. D. N.

M. LEGRAND-FALCO

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

VILBERT FABRICANT
 72, rue Amelot, 72
 PARIS XI^e
 Tél. Roquette 32-71
 Métro St-Sébastien

**TOUS GENRES
 TOUS STYLES**

**PRIX DE GROS
 AUX LIGUEURS**



MAURICE, Tailleur
 POUR HOMMES ET DAMES

vous attend
 93 bis, rue de Montreuil
 PARIS (11^e)
 Métro : Nation
 Tél. : Diderot 82-48

vous garantit
 la qualité des tissus
 une coupe impeccable
 le fini du travail
 des prix modérés

REMISE 5 % AUX LIGUEURS

**BIJOUTERIE
 HORLOGERIE
 JOAILLERIE
 ORFÈVRE**

Chéo
 Maison de confiance fondée en 1874
 150, B^e Magenta - PARIS
 TRUDAINÉ OS-OS

**GRAND CHOIX DE
 BIJOUX et DIAMANTS
 D'OCCASION**

Achat et échange de tous bijoux

*Achetez chez Chéo,
 pour avoir
 mieux à beau!*

DIAMANTS
 PRIX INCOMPARABLES
 A QUALITÉ EGALE

MÉNAGÈRE
 métal blanc
 Argent 800
 250^{fr}
 avec écriin

CATALOGUE GRATUIT
 (Remise de 10 % aux ligueurs)

PARIS-MEUBLES
 28 bis, rue Damrémont, PARIS-18^e Métro PLACÉ CLICHY

2 ANS DE CRÉDIT pour vous meubler
 CONDITIONS UNIQUES

CHAMBRE RÉCLAME N° 39

1 Armoire chêne 3 portes
 1 Lit de milieu
 1 Table de nuit
 2 Chaises assorties

Les 5 pièces : **1790^{fr}**

CADEAU : Ménagère 25 pièces en écriin
 Installation complète d'appartements, Studios, etc...
 EXPÉDITIONS FRANCO

SALLE RÉCLAME N° 57

1 Buffet chêne 5 portes
 1 Table ovale 2 allonges
 6 Chaises assorties

Les 8 pièces : **1950^{fr}**




VILLÉGIATURES :

COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété complantée de fleurs, de plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses. Treilles de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour vos bains de mer ou pour des excursions en montagne. Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. ; HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses.
 Recommandé par le « Touring Club »

" La Maison Antonin ESTABLET "
 à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses,

Prix et Échantillons sur demande

Agent : acceptés toutes régions.

Les sièges CONSTANT
 42, rue Chanzy — PARIS (11^e)
 Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

**FAUTEUILS CUIR PATINÉ
 GRAND CONFORT**
 Formes nouvelles
 depuis **175 fr.**

**EXPOSITION UNIQUE :
 200 MODÈLES**

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir

ATELIERS ET EXPOSITIONS :
 42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue L 3 franco



UN TRESOR CACHE !
 dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer., Panama etc., publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C 2, N° 6 fg. Montmartre, Paris.

L'HITLÉRISME VU PAR UN ALIÉNISTE

Par le D^r LEGRAIN

L'hitlérisme est un mouvement collectif d'opinion d'apparence politique, une manifestation effervescente quasi révolutionnaire, dont le caractère contagieux a soulevé rapidement tout un peuple. C'est un état spasmodique douloureux, sous des dehors d'enthousiasme délirant, un des événements les plus étonnants et les plus graves de notre temps, aussi bien par ses origines qui se rattachent à la psychologie traditionnelle de la nation allemande, que par ses répercussions du côté de la vie internationale. Psychose communiquée, nouveau spécimen de ces accès fébriles, dont l'Histoire des peuples est jonchée ; fille d'une époque tourmentée, elle a une marche ascensionnelle inquiétante ; elle semble parvenue à son paroxysme en 1933 ; son pronostic des plus incertains tient dans l'angoisse tous les hommes qui, s'évadant des géhennes purement politiques, veulent envisager le phénomène comme un problème de psychologie morbide, dont la thérapeutique urgente nécessiterait des lumières étrangères à la simple diplomatie.

Le peuple allemand profondément contagionné est naturellement le seul à ignorer la nature de son mal. Il vit dans le rêve ; les spectateurs seuls devinent le cauchemar. Rappelons-nous notre grande crise de folie de l'affaire Dreyfus. Il nous a suffi d'y être mêlés pour ne la point voir. C'est classique. Soyons indulgents pour les aberrations. L'essentiel est seulement de les bien connaître et de ne s'y point tromper, parmi ce vent de folie qui semble agiter en ce moment les nations les mieux équilibrées.

Je crois bien que chez nous, au moins, peu de gens, parmi ceux qui analysent paisiblement les événements, s'y sont trompés. Tant d'actes de démente publics ou privés ont marqué la frénésie hitlérienne, qu'il n'était pas besoin d'être grand clerc en psychiatrie pour poser le diagnostic.

Nous examinerons ce cas comme s'il s'agissait d'un malade soumis à notre investigation.



Dans toute folie collective, il y a deux facteurs : 1° un meneur, un initiateur, le porteur de germe (ce sera plus tard un Führer) ; 2° un terrain préparé. Toutes les graines ne germent point. L'ameublissement du sol qui les reçoit est une nécessité sur le terrain mental comme sur le terrain de l'agriculture. Dans les folies à deux, il y a toujours une autorité, une influence et un agent récepteur plus ou moins docile. Dans la psychose collective, même dispositif : l'initiateur, toujours sincère, bien entendu, car autrement il n'y aurait point psychose, mais entreprise criminelle, l'initia-

teur sème l'idée directrice ; il est orientateur. Il est un symbole, une sorte de Messie, de Prophète. Il lui faut d'indispensables qualités de conviction, de prestige physique et moral, de décision énergique, même d'audace.

La nature de l'Idée importe peu du reste. Elle peut être creuse, absurde même ; l'essentiel est qu'elle ait de la séduction. On a vu des collectivités s'emballer derrière des aliénés ou des sots. Le premier point est d'obtenir la conversion de quelques apôtres, véhicules secondaires de l'Idée, et la contagion suit son cours. Il se crée progressivement une mentalité à plusieurs où chacun, se reconnaissant en son voisin, n'éprouve plus même le besoin de le critiquer ni de le juger. Et, fait capital, cette mentalité est « très différente en ses éléments des caractères des composants » (Tarde). Quand le vent de raison a chassé la tempête, les participants se regardent comme des augures stupéfaits d'avoir manqué de flair. Les grandes épidémies pithiatiques de l'antiquité et du Moyen-Age sont des exemples connus. Le contrôle raisonnable a laissé la place libre à l'imagination, aux facultés mineures. La suggestibilité triomphe. Peu à peu, les sujets s'abandonnent, se livrent ; ils sont inconscients.

Que de mouvements politiques ou religieux ont agité les foules, bouleversant le cours des événements, sous le poids des passions déchainées, la masse agissant comme une catapulte au doigt et à l'œil, au mot d'ordre échappant à tout contrôle. Luther, Calvin, les psychoses de religion, les croisades, les Saint-Barthélémy, les Terreurs révolutionnaires, toutes manifestations aux mélanges incohérents d'idéalisme et de cruauté, où la bête humaine tue le bon sens et dépasse les meneurs ; toutes les dictatures : Bonaparte et l'Empire, Badinguet et le 2 décembre, notre Boulangisme, tous les fascismes ont été des éruptions populaires qui ne valurent guère mieux que les psychoses qui coûtèrent la vie à nombre d'Urbain Grandier, ou la raison aux victimes de l'innocent diacre Paris.

L'hitlérisme est la dernière convulsion en date. On y aura vu l'apparition d'un fétiche, d'une Idole et l'organisation d'un culte. Tout cela est connu. Fouillons les œuvres de Lombroso, de Ferré, de Sighele, de Tarde, de Lebon, et nous serons fixés.



Ad. Hitler, devenu un gros personnage, est modeste en ses origines. Un meneur n'a pas besoin d'être une Puissance en Soi. Il le devient, porté par la masse qu'il a manipulée et qui le soulève ensuite. Jésus fut un simple, mais il était magnétique, comme Hitler l'est, après tant d'autres.

Notre héros a 44 ans. Il est natif de Braunau, tout proche de la Bavière. On lui a reproché de n'être pas Allemand, reproche sans base, car il

*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

n'importe point que l'on soit ou non Allemand, pourvu que l'on soit Germain. C'est l'unité de race qui soulève l'Allemagne et la race ne connaît pas de frontière. Quoique Autrichien, Hitler n'apparaîtra donc pas comme un aventurier.

Son père était un paysan qui sut devenir fonctionnaire des douanes. A 16 ans, Adolphe émigra dans la capitale autrichienne. « Je partis pour Vienne, écrit-il dans *Mein Kampf*, avec une valise contenant quelques effets et du linge, mais une inflexible volonté dans le cœur. J'espérais bien moi aussi du destin ce qui avait réussi à mon père. Moi aussi, je voulais être « quelque chose », mais pas fonctionnaire en tout cas ».

Temps tristes d'épreuves. Privations. Il échoue à un concours d'Académie des Arts, où ses dispositions naturelles le portaient. Poussé par la nécessité, il s'embauche comme aide-ouvrier du bâtiment et se trouve rejeté dans la classe du prolétariat. Son contact avec les socialistes développe chez lui une invincible aversion contre le marxisme, bientôt doublée par une aversion antisémite, quand il aura vu l'immense influence israélite qui s'exerce dans la capitale autrichienne. « Le sentiment d'être Allemand, d'appartenir à la communauté qui parle la langue allemande domine, en effet, chez lui tous les autres et deviendra plus tard le fondement primordial de toute sa politique. De là, la tendance *raciste* qui en forme le côté caractéristique et qui renforce son opposition au sémitisme, considéré par lui comme un élément étranger et néfaste, corrupteur de la culture allemande, par un esprit contraire à la vraie tradition germanique ».

En 1912, Hitler vient à Munich, patrie des Arts, « sa vraie Patrie ».

Et voici 1914. La guerre éclate. Il raconte comment il tomba à genoux pour remercier Dieu d'avoir pu vivre en un temps si fécond en graves événements. « Je ne voulais pas me battre pour l'Etat de Habsbourg, mais j'étais tout prêt à donner ma vie pour *mon peuple* et pour le Reich qui l'incarne ».

Sa mission lui apparaît ; il s'engage pour servir son peuple ; deux fois blessé, gazé, il perd presque la vue. Dans son lit à l'ambulance de Passewal, « il pleure dans ses oreillers » aux jours de la Révolution du 9 novembre, où il voit triompher la propagande marxiste, « trahison de la patrie ».

Après la guerre commence sa mission, évoluant parallèlement aux faits politiques d'alors, si troublants, démontrant un malaise profond et que je rappelle simplement en bloc.

Il fonde son parti *national-socialiste allemand*.

C'est à ce moment qu'éclatent les qualités personnelles de notre héros : sa profonde conviction dont son orgueil est un sûr garant, sa foi n'a rien de nationaliste, ni par conséquent de politique ; elle est tout simplement *allemande*. Cette nuance est tout le programme que seuls les politiciens méconnaissent. Ajoutons son astuce, sa volonté tranchante qui annihile l'entourage, il est déjà le Tribun. Son type physique caractérise son intuition des moyens auxquels la foule ne pense même pas à résister. « Il faut, selon lui, s'adresser aux pas-

sions, aux instincts *élémentaires*, en déployant aux yeux une force irrésistible, sans crainte même de déchaîner une certaine hystérie ». C'est profondément psychologique. Chez tous les meneurs, il y a une part d'inconscient cabotinage et chez les menés une part de pithiatisme, c'est-à-dire d'imitation. « Hitler se moque, en effet, des intellectuels et des professeurs qui s'imaginent pouvoir conquérir le peuple par de beaux raisonnements. Pour lui, aucun *détail* n'est à négliger (nous dirions mise en scène), dès qu'il s'agit d'impressionner les foules : s'il a choisi le rouge comme couleur de son drapeau, c'est parce que cette couleur est excitante entre toutes ». (1)

Physiquement, voyez cette face à la dure expression, ces narines frémissantes, son œil fixe, reptilien, ce visage d'une rigidité pénible à supporter. Il y a du magnétisme, de ce fluide en tout cas auquel croit la foule et qui ne sera que de l'auto-suggestion initiatrice. On peut se souvenir de la physionomie brutale, presque bestiale, de Bonaparte et de son irrésistibilité, quand il envoyait les grognards à la boucherie.

Au début, Hitler réunit tant bien que mal 80 personnes autour de lui, puis 200. Et voici le 28 juin 1919, date terrible du traité de Versailles, dont les erreurs vont donner une telle force à la psychose qui fermente dans un esprit déjà porté à la révolte. Le déshonneur de l'uniculabilité infligé à l'Allemagne était l'essentiel atout dans le jeu de Hitler, car il symbolisait une atteinte à son orgueil, par suite à l'un des facteurs du futur racisme. Tous les événements historiques ont un substratum psychologique.

Et le 24 février 1920, c'est devant un auditoire de deux mille personnes que Hitler expose les 25 points de son programme devenu l'Évangile du parti national-socialiste.

Allons vite : voici l'organisation mécanique du parti ; les enrôlements, contagieux comme en tous les temps de panique, les sections d'assaut, la croix gammée, « symbole du mouvement, croix tournante de la lumière sans cesse renouvelée et vieil insigne des races du Nord ». Voici la guerre civile, racisme d'un côté, politiciens de l'autre ; on se bat dans les rues, le sang coule « on inaugure une liste de trois cents morts et de douze mille blessés, victimes jusqu'à aujourd'hui de leur dévouement à la cause hitlérienne et de leur indomptable esprit de sacrifice ».

Voici la journée de Cobourg en 1922. A la tête de six cents hommes, par train spécial de Munich, Hitler est reçu par une foule de sauvages, munie d'armes de toutes espèces (ô psychose vendéenne!) qu'il repousse.

Voici son petit 18 Brumaire au moment de la marche sur Berlin. Le Führer entre brusquement à la Bürgerbräukeller, s'annonce en tirant au plafond un coup de revolver et proclame l'installation du gouvernement Hitler-Ludendorff : « Aujourd'hui, s'écrie-t-il, commence la révolution nationale. Elle est exclusivement dirigée contre le gouvernement juif de Berlin. Vive le gouverne-

(1) SPECTATOR : *Le réveil national de l'Allemagne*, Genève, 1933.

ment du Reich ! », Combat dans la rue. Hitler prisonnier est condamné à cinq ans de forteresse. Pour fortifier le mouvement, rien de tel que le martyre.

Hitler purgera deux années seulement de prison ; le reste lui sera remis. Mais il en aura profité pour écrire son fameux livre : *Mein Kampf*, condensé de toute sa mystique raciste, programme dont il poursuivra sans fléchir la réalisation.

On sait le reste. En 1928, le parti a huit cent six mille adeptes. De l'audace, toujours de l'audace : « Nous nous sommes maintenus contre l'opinion publique, proclame-t-il devant quinze mille auditeurs, et nous triompherons un jour contre l'opinion politique ». En 1929, il compte quatre cent treize mille cinq cents adeptes, puis six millions et demi et 107 mandats. C'est la lutte finale pour l'épopée, la traînée de poudre, la griserie contagieuse comme tous les enthousiasmes. 1932 voit bien la réélection de Hindenburg, mais donne à Hitler treize millions de voix et deux cents trente mandats. La marée monte irrésistible et le 28 janvier 1933, date historique, Hitler prend la direction des affaires.

Hindenburg, contaminé lui-même, capitule en termes qui sont symboliques, significatifs et qu'il faut retenir. Au moment où il serre les mains des trois représentants de la *Nouvelle Allemagne*, le visage du vieux général s'épanouit d'une joie née du plus profond de son cœur. Le rêve est devenu réalité et, répondant au cri répété durant 14 ans par Hitler, il s'écrie :

« L'Allemagne s'est réveillée. »

Tout est là dans la psychose hitlérienne : le réveil de la *Race* et l'exaltation de l'Orgueil germanique.

Mais examinons maintenant le terrain.

L'audace a quelque chose d'inhibiteur, de stupéfiant. Pour faire d'un homme un Idole, il faut perdre le jugement et obéir à ses facultés mineures.

L'époque des dictatures coïncide toujours avec des périodes de faiblesse ou mieux de moindre résistance ; elles éclatent, et pour cette même raison, chez les primitifs suggestibles, faciles à fasciner comme les enfants. Mais elles sont aussi le stigmate des décadences. Entre ces deux termes éloignés, on note des agitations, des révolutions, des crises malades, mais on se ressaisit.

Dans la frénésie hitlérienne, deux facteurs interviennent : la guerre et ses suites, deux facteurs préparants. La guerre a été un bouleversement général. Elle représente des souffrances indicibles, indescriptibles, inoubliables. Rappelons ce qu'elle a coûté et contentons-nous seulement de parler des morts : il y en a eu plus de neuf millions deux cent mille dans le monde. Il y a eu six mille tués par jour, soit quatre par minute. La France a perdu un habitant sur vingt-sept, l'Allemagne un sur trente, l'Angleterre un sur cinquante. Et, de ce fait, il y eut dans le monde cinq millions de veuves et plus de neuf millions d'orphelins.

Quelle effroyable aventure. Et l'on s'étonnerait

qu'il en résultât de profondes et durables meurtrissures, accablantes pour l'énergie de réaction dont on a toujours le droit d'attendre le sursaut rénovateur !

De cette accumulation inutile, injustifiée et révoltante de haines bestiales, anachroniques, les uns sont fiers, de glorieux aliénés, les autres s'affaissent sous la honte, gardent le silence.

Peut-on même glorifier de telles aventures au nom de l'honneur ? Où est-il cet honneur qui vaille la mort de millions d'innocents ? Mot creux, dont il est mieux de rougir que d'en abuser, pour s'identifier à l'ours des cavernes. Cela aussi est une psychose à laquelle on n'accorderait pas même le qualificatif de généreuse, car elle est criminelle. C'est une aberration d'exalter aujourd'hui ce qui hier nous aurait conduits à la cour d'assises. Je ne crois pas à la justification de l'assassinat par la raison d'Etat.

Mais il y eut une préparation d'ordre particulier. La guerre n'est rien au regard de ses suites. Et l'on s'émerveille parfois de la courte vue des victimes encore pantelantes qui se refusent à voir les victimes non pantelantes, mais tout aussi intéressantes que nous sommes tous. La douleur rend aveugle et fait perdre le sentiment de la dignité.

Ne négligeons point de voir en la guerre, une maladie collective. Celle de 14 a entraîné une saignée, une anémie formidable et un épuisement qui dure encore. Cet état fut entretenu aussi bien par les ivresses de la victoire que par les détresses de la débâcle. Rappelons-nous notre état de stupeur au lendemain de 70. La guerre est une psychose d'épuisement. Elle se traduit par un profond déséquilibre des consciences et par une tension des rapports entre les hommes. C'est une amère dérision, on le sait d'expérience, d'attendre d'une guerre un rapprochement entre les nations. La guerre n'est pas un pansement à la traditionnelle méchanceté du bipède que nous sommes, bien au contraire.

Ce qui le prouve, c'est que les hommes chargés de rédiger les traités de Paix commencent par tremper leur plume dans le sang qui coule encore et que, le *Vae victis* récupérant tous ses droits, les traités de paix sont une comédie qui veut dire : traités de guerre.

On a tout dit du traité de Versailles et des autres tractations qui l'ont suivi. S'il est encore des chauvins qui parlent de la Paix le revolver à la main, il en est d'autres pour qui ce mot conserve son seul sens : celui de fin des haines.

La France de Fontenoy, qui invita les Anglais à tirer les premiers aurait-elle signée 1918 ?

On peut en douter. Il fut un temps où le vainqueur relevait son adversaire vaincu et lui tendait la main.

C'est un geste de chevalerie, qui fut honorable. D'aucun regretteront qu'il ne soit qu'historique, chacun prend le parti qui convient à ses passions.

Toujours est-il que le dit traité de Versailles fut l'agent préparateur déprimant qui devait compliquer l'asthénie des vaincus.

Les traités de cet ordre qui ne sont jamais équi-

tables engendrent cette race spéciale de revanchards que nous avons connue, car elle a préparé de longue main chez nous la grande guerre. Toutes les guerres ont leurs revanchards et c'est pour cela qu'une guerre en appelle une autre, fatalement. Elle crée un état d'âme collectif, une subconscience douloureuse à laquelle tous les citoyens participent. Une irritabilité permanente facilite les réactions vives, violentes, incoercibles, comme le simple réflexe. La nation est chargée à bloc comme une bouteille de Leyde : un rien fait naître l'étincelle. L'histoire nous fait connaître ce que sont les rêves des peuples qui souffrent. Méritées ou imméritées, les souffrances de l'Allemagne ne sont niées par personne avec les exacerbations surajoutées issues de l'humiliation de la défaite. Cas de psychologie élémentaire.

Une psychonévrose couve inconsciente qui s'organise lentement sous l'empire du sentiment de la dignité nationale blessée (quelle nation n'a pas son amour-propre!) comme sous l'empire des épreuves quotidiennes.

* * *

Hitler est, je le crois fermement, un sincère. Malgré les sottises qu'il accumule, on peut lui accorder ce crédit. Il sut merveilleusement trouver l'élément capable d'exalter la mystique raciale du Germain, le noyau essentiel de la psychose que j'envisage : celui de la pureté.

Pureté de la race. Si la race germanique, pense-t-il, par suite la Nation est en baisse, c'est qu'elle est impure. Des éléments impurs submergent ses traditions. Cette conception idéaliste mystique s'est insinuée comme un virus dans la conscience allemande, s'étendant de proche en proche. La nation a été convaincue de sa déchéance, conviction qui ne pouvait déclencher qu'un réflexe réparateur, le réflexe de purification. La vieille utopie germanique, orgueil classique formidable du Germain, était comme un ulcère chronique qu'un rien avivait.

Était-ce bien nouveau, du reste, chez nos voisins? Qu'on se souvienne de Guillaume II avec sa mimique théâtrale, ses palabres fulgurants, le *Deutschland über alles*, auquel on a toujours prêté un sens belliqueux et impérialiste, alors qu'il n'est qu'une formule mystique. Guillaume avait du cabotin. On lui a prêté, non sans raison, des aspirations pacifistes ; mais sur le terrain raciste, il était intraitable : il avait prescrit la pureté de la langue jusque sur les menus des restaurants. Ce fut un mégalomane aussi, adorateur du clinquant et des chamarrures. Son exaltation mystique en faisait un demi-Dieu. Le mouvement hitlérien ne fut qu'une renaissance du vieil orgueil de race. Racisme fut le mot d'ordre de toute la Révolution.

La preuve? Que l'on relise les 25 commandements de Hitler. Toute la psychose y est contenue. Il suffit d'y puiser. Le racisme, c'est la réunion de tous les Allemands en une *Grande Allemagne*, en vue de reconstituer une race pure. Ne peut être citoyen de l'Etat que celui qui est de race pure. A tous les autres, il est interdit de vivre en Allemagne, sinon comme hospitalisés. Tout fonction-

naire sera de race pure ; les autres sont déposés. Seul le citoyen pur peut attendre de l'Etat des aliments. Tous les autres, bouches inutiles, doivent être expulsés.

Toute immigration est interdite. Tout immigré après 1914 devra quitter le Reich sans plus tarder. Les criminels envers le peuple, les usuriers, les spéculateurs véreux doivent être punis de mort, quelle que soit leur confession ou leur race.

En résumé : conquête de l'Etat par les purs, anéantissement du marxisme ; unification du Reich ; une seule tête, une seule pensée, celle du racisme ; point de liberté de penser autrement ; affermissement du régime national-socialiste dans les différentes organisations qui sont strictement surveillées ; enfin, lutte contre les non-Allemands, tout spécialement les Juifs infiltrés au nombre de six cent mille, éléments nettement impurs, tel est le programme. Il faut le méditer pour connaître tout le secret de l'hitlérisme, ne point confondre une croisade puritaine avec un mouvement politique simple. L'antisémitisme n'est point ici ce qu'on en pense généralement.

Hitler fait figure de Messie, de Prophète d'un nouvel idéalisme, d'un sauveur désiré par un agrégat de citoyens désemparés. Ainsi firent tous les peuples, les Juifs eux-mêmes qui, voués à d'indicibles et durables persécutions, tendent les mains (le salut hitlérien) vers une Providence quelconque. Saturé de déceptions, quel est donc le peuple qui, aigri par un parlementarisme corrompu, n'appelle le bon tyran à la rescousse.

Ce n'est que secondairement que l'hitlérisme mystique s'adultere de politique. Encore est-il que son postulat relatif à la révision du traité de Versailles ne fait que traduire encore un sentiment grégaire d'orgueil. Indigné de l'imputation que le traité lui inflige d'être l'unique responsable de la guerre, le Germain regimbe et ne subit pas sans clameurs de protestations cette blessure à sa dignité.

Un pur Germain, pense-t-il, peut-il sombrer sous un verdict d'iniquité? C'est alors que des remous subconscients ramènent au jour le souci obsédant de la pureté et que Hindenburg contresigne la nouvelle mystique en s'écriant : l'Allemagne s'est réveillée. Une dissection psychologique de l'hitlérisme ne montre guère autre chose.

* * *

A ce soulèvement grégaire d'une foi traditionnelle, au mot d'ordre raciste, comment la nation devait-elle répondre?

Par les manifestations connues et classiques : les enrôlements en masse et contagieux comme au temps des croisades : « Dieu le veut ! » Les oriflammes, les discours ardents, le symbole de la croix gammée, la fascination de la masse, les triomphes, le culte du fétiche, son effigie sur toutes les poitrines, le geste adorateur des femmes, l'ivresse des jeunes, l'emballement des tout petits qu'on offre volontiers aux atouchements du Messie. Ce demi-dieu guérira un jour les écrouelles comme notre feu débonnaire Louis IX.

Sous l'empire de la suggestion impérative, voici que monte le flot des bulletins électoraux ; comme un bloc subjugué, tout le monde vote oui. Sont-ils tous des fous ? Pas tout à fait. Il y a les craintifs, les couards, ceux qui ont peur de la matraque qui est la crosse du nouveau prophète. Et nous arrivons à la grande marée avec ses quarante-trois millions d'électeurs fascinés.

Disons aussi les facteurs adjutants de la crise : le prophète emprisonné pendant deux ans, son évangile, ses vingt-cinq commandements qui font la trainée de poudre, les manifestations en masse, la cohue de Nuremberg, entre autres, la foule attendant béatement la parole sainte, la soulignant de frénétiques acclamations, les défilés des bataillons scolaires (nous avons eu les nôtres), l'exaltation idéaliste des jeunesses rêveuses, criant aujourd'hui « A bas la France ! » et qui crieront demain : « Vive la France ! » avec la même foi si le bonheur veut qu'on trouve le mot d'ordre qui calme et soulage, en somme l'organisation d'un culte autour de l'icône hitlérienne, culte ayant ses prêtres, ses desservants, ses renforçateurs de l'Idée. Tout était prêt pour la grande éruption de janvier, pour la résurrection de la grande Allemagne pure et sans tâche, paroxysme suivi du triomphe.

Quel sera le dénouement ?

Et maintenant voyons l'exécution du programme. Pour affirmer celui-ci et passer aux actes, il fallait le Pouvoir : janvier l'a réalisé. Le héros devait se muer en un Dictateur. Car la dictature commence seulement. Et alors on assiste à un dédoublement sérieux, totalement inconscient tant de la part du Führer dont la science psychologique est primaire que de la part des foules aveuglées dont le jugement est émué : d'un côté les proclamations pacifiques et pacifistes que je crois sincères au nom de la doctrine du Maître et, d'autre part, l'exécution du programme à coups de gourdin où renaît la soldatesque germaine, les exécutions brutales, sauvages même, auxquelles s'emploient les séides de l'idole qui, comme c'est de rigueur, dépassent de beaucoup la pensée et les ordres du Maître, l'armement de toute une population en proie à une folle exaltation.

Il y a là un contraste effarant : Hitler ignore que les fusils partent tout seuls et qu'ils tuent au nom de la Paix comme au nom de la guerre.

Et c'est alors les expulsions en masse, la suppression des fonctionnaires non-allemands, les autodafés, les cris de : « Mort aux Juifs ! », l'inquisition des consciences, l'obligation du serment, l'interdiction de tout groupement affilié à des organisations internationales (toute aspiration fraternelle est un danger), les droits de regard policiers dans toutes les associations, l'exclusion de tout penseur libre, de tous les chefs républicains. C'est au nom de Dieu que sévit la croisade, car il faut à tout groupement une base chrétienne (*Christliche Gründung*) ; ni Juifs, ni hommes de gauche : *Weder Juden, noch linkstehende*. Une seule pensée, une

seule action. Chacun le comprend, le sent et obéit.

Est-ce tout ? Point. Car il faut réaliser la pureté de la Race. On sait les stupéfiantes ordonnances qui doivent demain stériliser les impurs, lisez les non-Allemands. Hitler donne l'exemple, du reste, Il est abstinent d'alcool et de tabac, il est végétarien. Il n'aime point le rouge aux lèvres ni les jupes courtes. Que les dames y songent ! Au mépris de toute liberté, de toute critique, l'unité germaine se reconstruit. Plus de partis : une seule *Gemeinschaft* (communauté). Discipline féroce, obéissance passive. La nation pleinement mystifiée est déchaînée. Notre héros est bien loin de la douce formule d'un autre prophète dont la croix ne fut pas gammée : paix aux hommes de bonne volonté. L'Allemagne a rompu avec le monde entier. La voilà, la psychose mystico-politique que je voulais décrire.

Et maintenant il faudrait conclure.

Dans un délire aigu, tout est possible et l'on comprend l'inquiétude des hommes qui ont échappé à la contagion. Je ne suis qu'un modeste psychiatre. Si je pouvais condenser toute l'Âme allemande en un seul sujet synthétique, j'aurais les ressources de l'asile et du bromure. La parole est aux diplomates qui se piquent de trouver des solutions sans s'inspirer des aspects psychologiques du terrible problème.

Sous quelle forme expédieront-ils à ce grand peuple les tonnes de sédatifs qu'il faudrait et qui sont inévitables ? Il est des temps où il faut avoir la sagesse d'envisager ce qui calme au lieu de ce qui irrite. J'ai foi que la chose est possible sans y perdre un atome de dignité. Une nation mystifiée voit rouge. Les sages ont-ils le droit de voir rouge aussi ?

Je suis incompetent, j'ai voulu semer tout simplement dans les débats des aperçus qui, je le crois, ne sont point sans valeur. Les augures politiques, les pontifes de la Paix pourraient s'en inspirer. Il y a dans les collectivités des états morbides, des nervosités dont il serait vain de ne point tenir compte. Si les observateurs qui conçoivent comme une réalité la grande psychose hitlérienne sont perspicaces, ils seraient coupables, au jour imminent du règlement des comptes que l'on n'aborde pas sans frémir, de négliger l'élément psychologique et de ne point repousser avec énergie toutes chances de frictions incendiaires. En face des fous et des malades, il faut des sages et des médecins. Que ceux-ci aient l'œil fixé sur les origines réelles du grand malaise et se demandent si quelque iniquité ne s'est point glissée dans les traités d'après-guerre sous lesquels gémissent encore tant de nations vaincues.

La justice est la suprême génératrice des apaisements.

D^r LEGRAIN,

*Médecin-chef des Asiles d'aliénés
de la Seine,
experti près les Tribunaux.*

La traite des femmes et la S. D. N.

Par M. LEGRAND-FALCO

En marge des affaires politiques, une lutte ardue s'est déroulée à la Société des Nations, au cours des séances de la cinquième Commission, relatives à la question de la répression de la traite des femmes.

Les conventions internationales de 1910 et de 1921 ne visent que la répression de la traite des femmes mineures, et celle des majeures, seulement lorsque ces dernières n'ont pas été consentantes, mais débauchées à l'aide de menaces, fraude, violences, ou tout autre moyen de contrainte. Il s'agissait d'adopter un projet de protocole, à l'étude depuis deux ans, pour amender ces dispositions en supprimant la limite d'âge de vingt-un ans, afin de permettre la répression de la Traite des Femmes, même lorsqu'elles sont majeures et même lorsqu'elles sont consentantes, en vertu d'un principe de moralité supérieure, qui n'admet pas le commerce d'un être humain, principe au nom duquel fut obtenu, autrefois, l'abolition de l'esclavage.

Il semblait qu'une légère modification aux conventions existantes (suppression du mot « mineure » et de l'article restrictif ne visant que les cas de fraude ou de violences exercées sur les femmes majeures), suffirait à rallier sur un tel projet tous les gens de bon sens et de bonne foi.

Mais, dès les séances de la onzième session du Comité consultatif de la Traite des Femmes et des Enfants, tenue à Genève en avril 1932, et dont nous avons, en son temps, entretenu nos lecteurs (*Cahiers* 1932, p. 271), nous vîmes notre délégué s'opposer à toute mesure pouvant être de nature à entraver la traite des femmes majeures en France et n'accepter les modifications envisagées que pour les cas de traite à l'étranger, protégeant ainsi ouvertement et officiellement le recrutement des maisons de tolérance à l'intérieur du pays.

À la douzième session du Comité, au mois d'avril de cette année, un texte fut soumis dans ce sens par les délégués français, texte auquel se rallièrent les délégués des autres gouvernements se rendant compte qu'il serait impossible d'arriver à un accord avec la France en dehors de cette restriction, et désireux d'aboutir à une solution leur permettant d'agir pratiquement dans leurs propres pays.

Certains d'entre eux, cependant, n'avaient pas prévu les protestations d'une opinion publique étrangère, toute puissante chez elle, qui n'admettait pas semblable compromis. Une agitation fut créée par de nombreuses associations (deux cents nous a-t-on dit), qui s'opposaient à la rédaction proposée.

Des tractations eurent lieu et, puisqu'il était impossible d'obtenir une répression de la traite des

femmes sans réserves, c'est-à-dire aussi bien de la traite nationale que de la traite internationale, on demanda au gouvernement français d'ajouter à son texte les mots de « colonies, pays sous protectorat et pays sous mandat. »

Grâce à un heureux revirement du gouvernement français, nos délégués acceptèrent l'addition proposée. De plus, le projet de protocole fut transformé en une Convention additionnelle aux Conventions du 4 mai 1910 et du 30 septembre 1921, relatives à la répression de la traite des femmes et des enfants, au lieu de n'être qu'un simple amendement aux dites Conventions.

Les grands pays abolitionnistes sont tout heureux de ce résultat. Ils se félicitent de pouvoir bientôt travailler, chez eux et dans leurs colonies, à l'extirpation définitive des racines de ce mal hideux qu'est la commercialisation du corps de la femme.

Plusieurs délégués étrangers, alors que nous leur faisons part de nos craintes de la répercussion possible du texte adopté, sur le trafic des femmes en France, nous ont répondu : « Ce qui se passe chez vous ne nous regarde pas. Nous travaillons pour nous et nous sommes satisfaits. Si la France se complait dans cette ignominie, c'est son affaire. » Alors la honte nous cloua sur place... Notre pays est considéré, par ceux qui nous observent, comme le dernier rempart des trafiquants et ainsi se justifie notre angoisse, de voir peut-être bientôt la Traite nationale française érigée en institution d'Etat, prendre d'autant plus d'extension qu'elle sera davantage traquée « à l'étranger ».

Lorsque, en lisant les détails de la grave affaire de traite, l'affaire Pigeyre, dont la grande presse n'a pas parlé, bien qu'elle fût plus utile à connaître, pour le public, que celle de Violette Nozière, affaire jugée le 13 juillet dernier, à Aix-en-Provence, et dans laquelle se retrouvent toutes les pratiques des trafiquants révélées par la Société des Nations (violences sur de nombreuses femmes terrorisées pour les contraindre à se livrer à la prostitution, vol de leurs effets et bijoux, séquestration en maisons de tolérance en France, puis vente en Espagne, en Amérique, à Dakar, etc..., falsification et fabrication de passeports, de sceaux, timbres et cachets officiels), nous apprenons que le principal inculpé en est quitte avec dix-huit mois de prison et cinq cents francs d'amende, nous sommes frappés de stupeur ! Et cela d'autant plus que nous savons que pour une affaire découverte ou dénoncée, il en reste cent, il en reste mille autres ignorées... ou trestées!..

M. LEGRAND-FALCO.

ON NOUS ÉCRIT...

A la suite de l'article sur la Terreur hitlérienne, paru dans le numéro du 20 novembre, nous avons reçu de notre collègue CANCOUET, président de la Section de Paris 14^e, et des membres de la Commission exécutive de cette Section, la lettre suivante :

Mon cher Secrétaire général,

Sans contester, si peu que ce soit, la liberté pour les Cahiers d'insérer sous la rubrique « Libres opinions » des articles sous la seule responsabilité de leurs auteurs, j'estime que celui de notre collègue Suzanne Collette appelle quelques réflexions que je vous serais obligé de faire paraître dans le prochain numéro, si possible.

L'article en question signale toute une série d'atrocités plus révoltantes les unes que les autres, toutes attribuées aux nazis. Or, étant dans l'impossibilité matérielle de les contester, je ne puis contester leur authenticité. Je n'ai que le droit d'en douter, si bon me semble.

Malgré cela, je ne contesterai pas les tortures soi-disant exercées : dents arrachées brutalement une à une, parties sexuelles écrasées ; coups de matraques jusqu'à ce que mort s'ensuive, etc.

Toutefois, j'ai une certaine expérience de la sauvagerie humaine, individuelle ou collective, car, ayant fait toute la guerre, « La der des der », j'ai été à même de constater de visu des scènes de brutalité et de pillage. Je sais que l'homme, qu'il soit Allemand ou Français, est capable d'actes de sauvagerie et de brutalité : viols de femmes, dépouillement de cadavres, etc...

Mais je puis affirmer que, quel que soit l'état bestial de certains individus, je n'ai jamais vu commettre ces actes froidement, ni par les Allemands, ni par les Français.

Que, dans l'ardeur de la bataille, lorsque la peur et l'instinct de conservation sont les seuls réflexes agissants, on tue, on frappe, soit !

Mais que des hommes arrachent des dents une à une par férocité, qu'ils écrasent les parties génitales d'un homme froidement et résolument, je ne le crois pas. Ces histoires me rappellent celles que l'on nous débitait pendant la guerre pour maintenir notre « moral ». (Enfants aux poignets coupés, etc...)

J'ai connu toute cette propagande, et je sais ce qu'elle vaut. Certes, je n'excuse pas les violences des troupes hitlériennes qui s'expliquent d'ailleurs d'autant moins qu'elles n'avaient aucune résistance sérieuse à vaincre. Ce que je sais et qui est, à mon avis, suffisamment redoutable, c'est que Hitler affame et réduit à la misère nos camarades ouvriers, syndicalistes et socialistes, c'est qu'il détruit leur moral et leur santé. C'est qu'il plonge dans l'angoisse des familles entières ; femmes et enfants. Contre cela toute conscience libre doit protester et condamner l'hitlérisme qui use couramment de ces moyens.

Mais représenter les hitlériens comme des fauves qu'il faut abattre à tout prix, c'est, à mon avis de simple citoyen, faire une propagande qui ne peut être profitable qu'aux marchands de canons. C'est à cela qu'il faut penser si l'on ne veut pas que la jeunesse française fasse encore les frais d'une expérience que nous avons, hélas ! trop bien vécue.

J'estime que nous n'avons pas le droit de jeter dans l'opinion publique des ferments de haine, les témoignages invoqués pouvant être plus ou moins exagérés.

C'est pourquoi j'attends de la Ligue et des membres

du Comité central un peu plus de sagesse. Le maintien de la paix, mérite bien cet effort.

Veuillez agréer, mon cher Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

La Commission exécutive de la XIV^e Section :

L. CANCOUET, etc.

Nous avons, comme il est naturel, communiqué la lettre qu'on vient de lire à notre collègue Mlle Suzanne COLLETTE qui nous répond :

Non sans quelque étonnement, j'ai pris connaissance de la lettre de M. Cancouët, que vous avez bien voulu me communiquer.

Il ne m'apparaît pas clairement si c'est l'authenticité de mes sources, ou ma bonne foi d'interprète, que contestent nos collègues de la XIV^e Section.

J'avais indiqué nettement, dans mon article du 20 novembre, que les faits rapportés sur la terreur hitlérienne au pays de Brunswick étaient puisés uniquement dans la brochure officiellement publiée par l'Internationale ouvrière socialiste au nom de sa « Commission d'enquête sur la situation des prisonniers politiques ».

Cependant, par surcroît de scrupule, j'ai demandé à l'Internationale si elle se portait effectivement garante de tous les faits cités dans le rapport établi par ses soins. Voici ce que, de Zurich, me répond F. Adler, secrétaire général de l'Internationale ouvrière socialiste, à la date du 4 décembre courant :

« Parmi les documents multiples que nous possédons, nous avons établi à dessein ce choix, parce qu'il ne comporte que des faits indubitables.

« L'auteur (du rapport) est un homme absolument sûr. Grâce à l'activité qu'il a exercée au pays de Brunswick pendant plus de dix ans, il connaît de très près et la situation et les personnes.

« Pour ce qui est des quelques détails — au reste très peu nombreux — qu'il n'a pu constater par lui-même, ils lui ont été fournis également par des témoins absolument sûrs.

« Nous connaissons l'auteur personnellement, mais nous ne pouvons citer son nom, attendu que des représentations sont à craindre contre des membres de sa famille.

« Le fait certain est que les nazis n'ont pas osé contester en quoi que ce soit les faits rapportés dans cette brochure. »

Tel est le témoignage du Secrétaire général de l'I. O. S. J'ose espérer qu'il donnera tous apaisements à M. Cancouët.

A cette réponse, si nette et si catégorique, on nous permettra d'ajouter deux observations ?

1^o En ce qui concerne l'authenticité des renseignements qui nous parviennent, non seulement sur les brutalités dans le territoire de Brunswick, mais sur toutes les atrocités hitlériennes, tous les ligueurs doivent savoir que les garanties les plus strictes sont prises, les dépositions des victimes ou des témoins étant accompagnées de pièces justificatives, les victimes elles-mêmes portant sur elles la trace des violences subies.

Tel prisonnier politique longtemps détenu dans un camp de concentration — et dont nous ne pouvons imprimer le nom, les siens étant encore en Allemagne et les hitlériens les gardant en otage — n'a été relâché qu'après avoir eu les bras brisés à coup de barres de fer. En présence de plaies aussi multiples et enchevêtrées, les médecins ont cru d'abord tout traitement impossible. Il est vrai que ces constatations sur le corps même des victimes ne pourront plus s'effectuer :

une décision récente des grands chefs hitlériens exige qu'on ne laisse plus sortir des prisons et des camps de concentration les détenus libérés, tant qu'ils portent encore les marques des tortures qu'on leur a infligées.

Il faut donc admettre l'exactitude de ces faits de bestialité, si contraires soient-ils, non seulement à nos propres sentiments, mais à nos préférences et à nos théories. Ils sont gênants ? Ce n'est pas aux faits à se plier à nos systèmes, c'est à nos systèmes de s'adapter aux faits.

2° Notre deuxième observation porte sur la surprise de nos collègues de Paris 14°.

Elle prouve qu'ils méconnaissent la nature du fascisme international — car de telles brutalités ne sont pas exclusivement hitlériennes : elles sont fascistes. Le fascisme hongrois, le fascisme italien, depuis longtemps avaient donné l'exemple. Que nos collègues veuillent bien prendre la peine de relire le livre de l'historien Salvemini sur La Terreur fasciste, paru en France il y a quelques années. Ils y trouveront une collection authentique de ces horreurs qui ont servi de modèle et d'exemple aux nazis. Notre collègue Cancouët pense que de telles atrocités ne sont explicables que par les fureurs de la guerre, et seulement dans l'ardeur du combat ? Il ne se rend pas compte que le fascisme installe la guerre dans le pays où il surgit, la guerre permanente et la plus atroce des guerres : la guerre à ses propres compatriotes.

L'histoire nous montre que la guerre civile est, de toute les formes de guerre, la plus acharnée et la plus barbare. Les raisons en sont évidentes. D'abord, la haine de voisin à voisin. Ne le voyons-nous pas tous les jours dans la rivalité des hommes et des partis ? Dans les circonstances normales, ces haines se traduisent en exclusions ; dans les circonstances extraordinaires, comme celles de la Révolution française, en guillotinades ; dans un certain état de frénésie collective (la Commune, le fascisme), en tortures.

Dans la guerre étrangère, le soldat ne hait pas l'ennemi : il ne le connaît point. Il le tue, parce qu'il ne peut pas faire autrement. Dans la guerre civile, le partisan tue son adversaire parce qu'il le connaît.

Dans la guerre étrangère, l'ennemi n'est qu'un ennemi ; dans la guerre civile, il est par surcroît un traître : on tue l'ennemi, on fait souffrir le traître. Sans compter que, dans la guerre civile, la disparition de l'adversaire peut rendre vacantes des fonctions, qu'on accepte volontiers d'occuper à sa place...

C'est pourquoi nous considérons que la guerre civile, comme la guerre étrangère, doit être déshonorée. On peut être contraint de la faire (comme la guerre étrangère), mais elle n'est jamais noble, jamais belle. Et, parce que le fascisme, en quelque pays qu'il sévise, est une forme de guerre civile — la plus basse d'ailleurs puisqu'il frappe un adversaire hors d'état de se défendre — tout vrai pacifiste doit le tenir pour ignominieux.

Nous nous félicitons, au surplus, de nous rencontrer avec nos collègues de Paris 14° sur la condamnation générale de l'hitlérisme. Tout le paragraphe de leur lettre qui se rapporte à la persécution des ouvriers syndicalistes et socialistes par les nazis, répond exactement à notre point de vue : « Contre cela, écrivent-ils, toute conscience libre doit protester ». C'est précisément cette protestation que nous ne cessons d'élever, et que certains nous reprochent.

Heureux de nous trouver ici d'accord avec notre collègue Cancouët et ses amis, nous continuerons de faire entendre, contre tous les fascismes, la protestation des consciences libres.

E. K.

CE QU'ON DIT DE NOUS

Dans La Liberté, journal de la Concentration anticiste du 30 novembre :

C'est avec un étonnement douloureux que nous venons de lire dans les Cahiers de la Ligue Française des Droits de l'Homme, deux articles signés par M. André Berthet et par M. Félicien Challaye, auxquels notre excellent confrère accorde l'hospitalité de ses colonnes, sans doute en hommage à ses généreuses traditions de libéralisme et non pour ce qu'ils contiennent de pensée commune à la majorité des ligueurs français.

L'idée centrale dont s'inspirent MM. Berthet et Challaye est la suivante : il faut traiter avec tous les fascismes, car les régimes fascistes s'identifient avec les peuples qu'ils gouvernent : en dehors de cette politique, réaliste et clairvoyante, il n'y a qu'une issue : la guerre. Et si la guerre, malgré tout, arrive, à quoi bon résister à l'ennemi et à l'envahissement ?

Pour ce qui concerne l'hitlérisme, une affirmation pareille semble trouver une confirmation éclatante. M. Hitler n'a-t-il pas été porté jusqu'au seuil du pouvoir par des millions d'électeurs ? Cette justification est bonne pour toutes les dictatures, grâce à l'apparente notion démocratique dont elle semble procéder ; mais elle est, au contraire, la déformation même de toute notion de la démocratie. Le fascisme allemand est le produit d'un état morbide de l'esprit national, d'un effacement de la conscience morale de tout un peuple : il n'est pas un phénomène naturel, mais un phénomène qui relève de la pathologie, une sorte de fièvre obsessionnelle qui fausse la volonté des masses et qui vide de tout contenu démocratique le suffrage universel. Et un plébiscite n'est jamais une manifestation de volonté éclairée, c'est une manifestation de folie collective.

Mais que dire du fascisme italien contre lequel M. Berthet accuse la presse française d'avoir « mené une campagne abominable » ? Oui, c'est une abomination que celle d'avoir dénoncé à la conscience universelle les assassins de Matteotti, de dom Minzoni, d'Amendola, de Gortan, de Della Maggiora, de Gastone Sozzi, des trois mille ouvriers massacrés dans les rues ou dans leurs maisons ; les géoliers de Pertini et de Gramsci ; les juges des tribunaux spéciaux ; ainsi que les garde-chiourmes des îles... On voudrait croire à un rêve...

Est-il vraiment besoin de trouver des justifications à la criminalité fasciste pour soutenir la thèse — très défendable d'ailleurs — d'après laquelle il faut, pour éviter la guerre, traiter même avec M. Hitler et M. Mussolini ? Est-il besoin, pour en arriver là, de justifier les « camps des travailleurs » en affirmant qu'après tout « on peut voir en cette institution un moyen de restaurer certaines qualités que, malgré ses défauts et sa stupidité, développe la vie militaire : discipline, habitude de simplicité, camaraderie égalitaire » ? Et pourquoi pas la sodomie aussi ? Et pourtant ce sont des affirmations pareilles que nous trouvons sous la plume d'un écrivain de la plus haute probité, tel que M. Félicien Challaye !

Les proscrits italiens seront assaillis par une sorte d'angoisse en lisant que c'est aussi pour « empêcher l'Italie fasciste de venir cueillir chez nous les proscrits républicains » que la France refuse de déposer les armes ! Comment, c'est donc nous — les proscrits —

qui, en dénonçant à la conscience universelle les infamies des régimes fascistes, travaillons pour Schneider ? C'est donc ainsi que nous remercions la France pour l'hospitalité qu'elle nous donne ? Faut-il donc, pour servir la cause de la paix, que nous payons par notre silence l'hospitalité qu'on nous donne ? Mais c'est donc à des pourceux et non aux idéalistes exaspérés que nous sommes, qu'on a cru ouvrir les portes ! Et c'est un homme de pensée, un homme dont nous apprécions au plus haut degré le courage et le talent — M. Challaye — qui ose écrire tout cela ?

Interprète du sentiment de tous les proscrits — la Ligue Italienne des Droits de l'Homme a maintes fois déclaré que nous serions fiers de quitter ce pays, si notre présence ici était de nature à faciliter des entreprises de guerre. L'heure des nouveaux exils se précise-t-elle déjà au cadran de l'horloge de M. Challaye ? Qu'il le déclare ouvertement ! Les malles des proscrits ne sont pas longues à boucler !

* * *

Nous reconnaissons — et nous l'avons déjà déclaré plus haut — que la thèse des pourparlers avec n'importe qui est défendable. Mais nous sommes également convaincus que l'empirisme préconisé par M. Challaye et les siens, s'il peut retarder la guerre, ne réussira fasciste du 30 novembre :

La paix ne sera durable que dans la liberté. C'est pourquoi — fidèles à un idéalisme qui cadre parfaitement avec la claire vision de la réalité actuelle — nous affirmons que, s'il faut être disposé à accepter tous les sacrifices et, si l'on veut, toutes les humiliations pour éviter la guerre, il ne faut jamais oublier, lorsqu'on traite avec le fascisme, que le fascisme, tôt ou tard, c'est la guerre. Certes, la démocratie — jusqu'au jour où elle ne sera pas réalisée et où elle n'aura pas triomphé partout — sera impuissante à supprimer d'une façon définitive la guerre ; mais le fascisme, lui, ne peut que la préparer.

C'est pourquoi cette idée, dont se moquent MM. Félicien Challaye et Berthet, d'un grand et solidaire effort des démocraties des différents pays, sur le plan international, a encore du bon. Elle n'exclut pas la politique des pourparlers directs. En tout cas, elle évitera que les prétendus spoliés deviennent à leur tour des spoliateurs réels. Et, quant au danger signalé par M. Berthet — qui est sans doute un humoriste — de voir les fascismes contraints de faire bloc en présence

du bloc démocratique, que M. Berthet ne s'effraye pas outre mesure : il faut être aveugles pour ne pas s'apercevoir que ce bloc existe déjà !...

Nous sommes — répétons-le encore une fois — loin de prétendre que la méthode que nous préconisons évitera la guerre : hélas ! ce dont nous sommes certains, c'est que la méthode de M. Challaye n'aurait d'autre résultat que de nous rapprocher d'elle.

* * *

Le seul pacifisme auquel nous croyons, c'est le pacifisme de ceux qui ont foi en la liberté — synonyme de paix civile, comme le fascisme est le synonyme de guerre civile. Où il y a la paix civile, la paix tout court a quelques chances de régner aussi : où il y a déjà la guerre civile, c'est l'autre guerre qui risque de se déchainer.

Pour être de cet avis, nous n'avons pas besoin de céder — ainsi que le fait M. Félicien Challaye — à la tentation de nous livrer à des calculs qui répugnent à notre conscience et qui nous font penser à ces communiqués du G. Q. G., pendant la guerre, dans lesquels on pouvait lire que, dans telle opération, *il n'y avait eu que cinquante tués*.

Pour tous ceux qui s'inspirent des immortels principes des Droits de l'Homme, la vie d'un seul homme est aussi sacrée que celles d'un million d'hommes.

Et dès lors on s'explique pourquoi personne, parmi ceux qui ont vécu l'Affaire ou qui en ont souffert dans leur liberté, dans leur situation, dans leurs biens, et même dans leur vie, ne se sont jamais demandé si, pour faire rendre justice à un petit *youpin* galonné, il valait la peine de tant de lutes, parfois sanglantes et mortelles et de tant de sacrifices parfois cruels.

Nous nous flattons trop, peut-être, en supposant que ces quelques arguments seront pris en considération par M. Félicien Challaye. Quant à M. Berthet, il continuera sans doute à croire que, ainsi que l'affirme, par l'organe de M. Jean Luchaire, les jeunes hitlériens allemands venus à Paris, « le nationalisme allemand est vertical et non horizontal... »

Mais, M. Berthet, la guerre aussi, avant d'être horizontale, est verticale !

On va d'abord, bien verticalement, à cheval ; puis, on se couche bien horizontalement sur le sol.

A NOS ABONNÉS

dont l'abonnement finit le 30 décembre

Nos lecteurs dont l'abonnement prend fin le 30 décembre ont reçu ou recevront ces jours-ci une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Que nos amis veuillent bien réserver à cette circulaire le meilleur accueil.

En vue de nous épargner d'inutiles dépenses, nous les prions de vouloir bien nous envoyer sans délai le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit 20 fr. 50 (C. C. 218-25, Paris).

TOUS LES LIGUEURS DOIVENT LIRE
ET FAIRE LIRE LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, EMILIE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, Henri GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SIGARD DE PLAUZOLES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait
par FOUGERAT
Prix 6 francs

A NOS LECTEURS

Nous publierons dans notre prochain numéro, deux études sur l'antisémitisme hitlérien par Fernand Corcos et Lucien Roth.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITE CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 7 novembre 1933

BUREAU

Ligue allemande. — La Ligue allemande informe le Bureau qu'une réunion aura lieu le 13 novembre, au Club allemand, rue du Rocher, et que M. Willard, avocat à la Cour, qui fut arrêté en Allemagne et qui vient de rentrer en France, y prendra la parole. La Ligue allemande invite le Bureau à cette réunion.

Propagande antihitlérienne (Fédération de la Sarthe). — La Fédération de la Sarthe a reçu de Prague une circulaire de propagande antihitlérienne et une carte postale qui représente une croix gammée étendant ses crochets sur les pays voisins de l'Allemagne, avec la légende : « Monde, réveille-toi ! Hitler, c'est la guerre ! »

Le président de la Fédération a répondu au promoteur de ce mouvement qu'il lui était impossible de favoriser la diffusion de cette carte postale « dont l'esprit agressif ne peut que nuire aux bonnes relations qu'il faut souhaiter voir entre les peuples ». « Je crois, ajoute-t-il, qu'il est possible et même nécessaire, pour les Etats voisins de l'Allemagne, de ne pas s'immiscer dans le régime intérieur de ce pays. »

Le Bureau est surpris de cette réponse qui, dans sa première partie, n'est pas exacte (l'esprit agressif n'est pas dans la carte en question, mais dans les visées impérialistes qu'elle dénonce) et qui, dans sa seconde partie, est en contradiction avec l'attitude adoptée par la Ligue depuis sa fondation et approuvée par tous les Congrès.

Armements allemands. — La Section de Cherbourg s'est émue d'une déclaration faite par M. Sennac au dernier Congrès radical, déclaration aux termes de laquelle 400 tanks auraient été livrés par l'industrie française à l'armée hitlérienne. La Section de Cherbourg demande au Comité central de faire une enquête à ce sujet.

Le Secrétaire général a demandé à M. Sennac l'origine de ce renseignement.

Il a reçu la réponse suivante :

« Mon cher Collègue,

« En réponse à votre honneur du 23 courant, je m'empresse de vous donner les renseignements demandés concernant mon intervention dans le débat au Congrès de Vichy.

« Voici textuellement ce que j'ai dit :

« Que ce n'est pas sans émotion que nous avons lu, dans un ouvrage anonyme intitulé : *Marchands de canons*, à la page 28, une information indiquant que la Maison « Schneider avait fourni 500 tanks à Hitler par l'intermédiaire de la Hollande. »

« J'ai ajouté : « De deux choses l'une, ou cette information est fautive, et on doit sans hésitation en poursuivre l'auteur responsable, ou elle est exacte, et M. Schneider a dû être déferé aux tribunaux. »

« Ce livre a été édité par G. Mignolet et Storz, 2, rue Flécher, Paris-9^e ; l'auteur n'a pas signé, dit-il, pour s'éviter les représailles des marchands de canons.

« J'espère, mon cher Collègue, que ces renseignements vous suffiront. Très heureux de pouvoir vous être agréable, je vous prie de croire à mes sentiments bien cordialement dévoués.

« Jean SENNAC. »

Il résulte de cette lettre que le fait dénoncé n'aurait d'autre fondement qu'un ouvrage anonyme dont l'allégation est démunie de références. Dans ces condi-

tions, le souci de précision et d'exactitude qui doit animer la Ligue, lui interdit d'en faire usage (1).

Affaire Gérin. — M. René Gérin, objecteur de conscience, qui avait renvoyé au ministre de la Guerre son fascicule de mobilisation, a été pour ce fait frappé d'une peine disciplinaire qu'il a subie récemment dans une caserne de Paris. Il a fait parvenir à la Ligue, par l'intermédiaire de M. Georges Pioch, un rapport signalant un certain nombre d'abus dont il aurait été victime au cours de sa peine. Sa correspondance aurait été ouverte, un certain nombre de lettres à lui adressées ne lui auraient jamais été remises ; bien plus, les signataires de ces lettres, auraient été l'objet d'enquêtes de gendarmerie.

Le Bureau décide d'intervenir sur tous les points où les droits de M. Gérin ont été violés. Il décide également de protester contre les mesures de police prises à l'égard de ses correspondants.

Le dossier sera envoyé aux conseils juridiques qui étudieront chacune des plaintes de M. Gérin et prépareront les démarches nécessaires.

P.T.T. (Refus d'acheminer les correspondances portant une suscription). — Le Bureau a examiné, dans ses séances du 5 novembre 1931 et 16 mars 1932 (*Cahiers* 1931, pages 721 et 758; 1932, pages 151, 408), les réclamations d'un certain nombre de personnes qui, ayant apposé sur leurs lettres des papillons édités par le groupement « Les Forgerons de la paix » s'étaient vu retourner ces correspondances.

Le Bureau avait été obligé de constater que cette mesure était conforme aux règlements administratifs. Ces règlements devaient, bien entendu, s'appliquer à tous, et si l'administration refusait d'acheminer les correspondances portant des papillons antimilitaristes, elle ne devait pas davantage accepter la publicité faite sur les timbres par des organes nationalistes.

Le Secrétaire général a été saisi récemment d'une plainte par un ligueur du Calvados à qui une lettre portant deux papillons des « Forgerons de la paix » avait été retournée.

Le Bureau maintient ses décisions antérieures. Il ne verrait aucun inconvénient à ce que l'administration des Postes refusât toute correspondance portant une mention quelle qu'elle fût, le rôle de l'administration des Postes étant d'acheminer les correspon-

(1) M. Henri Guernut a posé la question au ministre de la Guerre, qui lui a adressé, le 6 décembre, la réponse que voici :

« Vous avez bien voulu me demander des renseignements sur une information par laquelle « la Maison Schneider aurait fourni 500 tanks à l'Allemagne, par l'intermédiaire de la Hollande. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun matériel de guerre ne peut être exporté sans autorisation du gouvernement.

« Aucune autorisation de ce genre n'a été donnée concernant une exportation de chars par la Maison Schneider, et il n'est pas à la connaissance du gouvernement qu'une exportation de ces matériels ait été faite sans autorisation.

D'autre part, MM. Camille Planche et Mourer ont posé au ministre de la Guerre une question écrite sur la même affaire. La réponse suivante a paru au *Journal Officiel* du 6 décembre :

« Aucun matériel de guerre ne doit être exporté sans une autorisation du Ministère des Finances (Direction des Douanes), après avis du ministre de la Guerre et du ministre des Affaires étrangères.

« Aucune autorisation de ce genre n'a été donnée concernant une exportation de chars par la Maison Schneider, et il n'est pas à la connaissance du gouvernement qu'une exportation de ces matériels ait été faite sans autorisation. »

dances et non de servir de véhicule à la propagande de tel ou tel groupement.

Saint-Dié (Commission de Défense aérienne). — Au mois d'avril dernier, la Section de Saint-Dié avait protesté contre l'apposition, dans certains cafés de la ville, d'affiches invitant la population à organiser à Saint-Dié une Commission de défense aérienne.

Le Secrétaire général a demandé à la Section de Saint-Dié de lui communiquer le texte de ces affiches. La Section en a envoyé un exemplaire, dont le Bureau prend connaissance.

Le Bureau ne voit rien dans cette affiche qui puisse soulever des protestations. Tant que la possibilité d'une guerre aérienne existera, on ne peut blâmer l'administration de prendre des mesures de protection qui sont d'usage courant en pays étranger (Allemagne, Angleterre, Italie, Russie, etc.). Ce n'est pas la protection des populations civiles qu'il faut empêcher, c'est la guerre elle-même.

Besançon (Manœuvres de protection contre avions). — Le 9 août dernier, la Section de Besançon a protesté contre les manœuvres de défense contre avions organisées par l'autorité militaire, de concert avec les autorités civiles.

Le président de la Section, M. Ioffé, qui a contrevenu aux ordres de l'autorité militaire et qui a circulé en ville en allumant les phares de sa voiture, est actuellement poursuivi, sous prétexte d'outrages à agents, il demande à la Ligue d'intervenir.

Le Bureau a protesté contre le fait que M. Ioffé était renvoyé devant le tribunal correctionnel, alors qu'il ne peut s'agir, semble-t-il, que d'une contravention de simple police.

Durand et Zimmermann (Affaire). — Le Secrétaire général a été saisi par la Section de Cosne d'une demande d'intervention en faveur de Mlle Durand, directrice d'école et de Mme Zimmermann, institutrice, frappées de peines disciplinaires que la Section estime imméritées. Par ailleurs, des membres du syndicat des instituteurs, appartenant à la Ligue, estiment que ces sanctions ont été prises régulièrement et demandent à la Ligue de s'abstenir de toute démarche.

Il paraît nécessaire, dans ces conditions, de procéder sur place à une enquête, acceptée d'ailleurs, par la Section et les membres du Syndicat.

Le Bureau décide de prier M. Gamard, ancien membre du Comité central, de bien vouloir s'en charger.

Lyon (Manifestation fasciste). — La Ligue italienne signale que, le 5 novembre, au cours d'une cérémonie traditionnelle au Monument aux morts français et italiens de la guerre, les groupements italiens de Lyon auraient joué, en présence des autorités françaises, deux hymnes fascistes, « Giovinezza » et « All'armi, siam fascisti ». La Ligue italienne voit dans ce geste une provocation et une véritable insulte aux proscriptions.

Le Bureau estime qu'il y a là, en effet, une incorrection qui doit être relevée, sans toutefois exiger une intervention.

Italie (Attitude du docteur Ribot, maire de Marseille). — La Section de Marseille de la Ligue italienne a adressé, le 13 septembre, à la Fédération des Bouches-du-Rhône de la Ligue française, la lettre ci-dessous :

Le Corriere della Sera, de Milan, dans son numéro du 9 septembre, publiait l'article que je me permets de vous traduire ci-dessous :

« *Enthousiasme d'étrangers pour l'Italie*. Stresa, 9 septembre, nuit. — Un groupe d'environ 70 médecins français de Marseille est arrivé hier, après avoir visité plusieurs régions d'Italie. Les hôtes ont été reçus par le *Podestà* Bédetti et, après avoir visité le Palais Borromeo, ont pris leur départ pour la France. Avant de partir, le maire de Marseille, docteur Ribot, a d'accord avec ses compagnons de voyage, expédié à ses collègues de Marseille le télégramme suivant : « On ne peut pas juger l'Italie sans l'avoir visitée. Elle est tout le contraire de celle décrite par ses ennemis à l'étranger. »

Dans la tranquillité de notre conscience et dans la dignité de notre vie, nous pouvons bien, mon cher Président, trouver facilement la force de ne pas tenir compte de l'injure lancée, avec tant de cynisme et tant d'empressement, contre les proscriptions italiens ; mais cela ne nous dispense pas de l'obligation morale, qui nous incombe d'une manière catégorique, de signaler à votre organisation, qui s'est toujours placée au premier rang dans la lutte contre le fascisme, le geste accompli par le premier magistrat de la Ville de Marseille.

Salutations fraternelles.

Le Président : Fr. Volterra.

Le docteur Ribot, maire de Marseille, ainsi mis en cause, a répondu, le 17 octobre, à M. Agranier :

« Mon cher Président,

« Je vous retourne la lettre que vous avez bien voulu me communiquer. Je suis allé en Italie, en effet, au cours d'un voyage privé avec les médecins de Marseille et je ne vous pas en quoi vos collègues italiens ont pu être irrités d'une attitude qui a été à la fois extrêmement correcte et courtoise, répondant à l'accueil des autorités italiennes et de mes collègues des villes d'Italie où je devais puiser des renseignements intéressants, utiles à la collectivité.

« J'ai, en effet, félicité les maires auxquels je rendais, du reste, les visites faites par eux, d'avoir employé les chômeurs pour faire des routes et d'avoir supprimé ainsi les indemnités de chômage que je considère comme indésirables pour la dignité des ouvriers. Les chômeurs qui ont fait des travaux en Italie ont rendu service à leur nation qui en bénéficie aujourd'hui par une affluence de touristes.

« Je n'attache à cette plainte, peu motivée du reste, aucune importance et si je réponds à votre demande, c'est en raison de mon passé, de la déférence que j'ai pour votre présidence et votre caractère d'homme loyal auquel j'adresse l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« Le Maire de Marseille : signé, Dr Ribot. »

La Liberté du 2 novembre publie ces documents, et les commente en ces termes :

« La réponse du docteur Ribot revendique l'extrême correction et l'extrême courtoisie de son attitude. Or, il a écrit, dans son télégramme à ses collègues de Marseille, que les ennemis du fascisme, c'est-à-dire les proscriptions politiques, disent le contraire de la vérité lorsqu'ils jugent l'Italie fasciste. Il est évident que les émigrés antifascistes avaient non seulement le droit, mais le devoir de qualifier de « ni correcte ni courtoise » l'attitude du maire de Marseille à leur égard. Leur appréciation sur cette attitude est confirmée par la réponse de M. le docteur Ribot.

« Ceci dit, pour ce qui concerne la rédaction du télégramme. Quant à sa substance politique, M. le docteur Ribot déclare que son jugement sur l'Italie fasciste — où il a reçu un accueil dont il se montre en réalité très touché et reconnaissant — a été dicté par le fait que les chômeurs italiens ont été employés pour faire des routes.

« Nous nous permettons de rappeler à M. le docteur Ribot que le chiffre officiel des chômeurs en Italie atteint presque un million (et M. Ribot, évidemment, n'est pas obligé de nous croire lorsque nous affirmons que les statistiques fascistes ne sont pas sincères) ; que les chômeurs touchent l'indemnité de chômage qui est de 3 lire par jour, seulement pour 90 jours, car pour la période restante, le fascisme ne veut pas porter atteinte « à la dignité des ouvriers » ; que les travaux des routes sont payés 10 lire par jour, au maximum, et qu'une partie de cette somme est versée aux caisses des organisations syndicales fascistes.

Mais est-ce qu'il suffit à M. le docteur Ribot d'avoir vu des ouvriers travailler sur les routes pour arriver à la conclusion que l'Italie fasciste est exactement le contraire de celle décrite par ses ennemis à l'étranger ? Ces ennemis ont déclaré et déclarent qu'en Italie toute liberté a été supprimée ; que les ouvriers sont groupés forcément dans des organisations syndicales, dont ils ne peuvent même pas élire les chefs ; que les salaires ont subi des diminutions qui, dans beaucoup d'industries, ont atteint la proportion de 50 0/0 ; que la misère s'accroît partout ; que les adversaires du régime sont envoyés aux îles de la déportation ou cités devant le tribunal spécial, qui les frappe de condamnations très sévères, simplement pour avoir repandu des journaux clandestins ; que dans les « questure » et dans les prisons on applique la torture sous les formes les plus effrayantes ; que le fascisme éduque la jeunesse dans le culte des armes et dans l'amour de la gloire militaire.

« Est-ce que M. Ribot est en mesure de démentir une seule de ces affirmations ? A-t-il visité les îles de la déportation, les prisons, les cimetières où sont ensevelis les restes de ceux que le fascisme a assassinés ; a-t-il cherché à recueillir des renseignements dans les milieux ouvriers, en dehors de tout danger de la surveillance de l'Ovra ? Ou

s'est-il borné à causer avec les « podestats » des villes d'Italie, c'est-à-dire avec des fonctionnaires fascistes ?

« Dans ce cas, nous n'avons pas besoin de montrer quelle est la valeur politique que l'on peut attacher à son télégramme, c'est-à-dire à un jugement qui n'est pas le résultat d'une enquête objective et sérieuse et contre lequel se dresse, plus vivant que jamais, le jugement contraire des émigrés antifascistes et celui des démocrates français les plus éminents, depuis le regretté Paul Painlevé jusqu'à M. Victor Basch. »

Réfugiés allemands venant de Belgique. — Un certain nombre de réfugiés allemands ont, sur le conseil qui leur avait été donné à Bruxelles par un Comité d'accueil, franchi clandestinement la frontière. Ils ont été refoulés.

Le Bureau avait saisi la Ligue belge en lui demandant de signaler au Comité d'accueil les dangers en même temps que l'incorrection de sa façon de procéder.

Le Bureau prend connaissance de la réponse que ce Comité a adressée à la Ligue belge.

Celui-ci explique que de nombreux réfugiés sont venus en Belgique parce que le visa pour la France leur avait été refusé et que son rôle se borne à leur indiquer le moyen de tenter à leurs risques et périls d'entrer en France. Il ajoute : « Nous ne commettons, en ce faisant, un acte déloyal vis-à-vis de personne ; il n'y a, en effet, aucune raison pour que les réfugiés qui, sans motif particulier, emploient pour sortir d'Allemagne, la frontière belge, continuent à résider ici. » ... « La Belgique ne peut, en aucun cas, conserver chez elle des réfugiés qui ne s'y trouvent qu'au hasard du passage d'une frontière plutôt que d'une autre ».

Le Bureau fera savoir à la Ligue belge combien il a été scandalisé d'une telle réponse et des procédés qu'elle tente de justifier.

Prostitution. — Le docteur Sicard de Plauzoles rappelle qu'en 1904, sur sa proposition, la Ligue avait félicité M. Lisbonne, substitut au tribunal de Marseille, qui avait fait remettre en liberté des prostituées illégalement arrêtées.

M. Lisbonne, qui est aujourd'hui ministre de la Santé publique, se doit à lui-même de faire aboutir le projet de loi sur la prostitution qui est à l'étude depuis si longtemps dans les services du ministère.

Le Bureau décide de faire une démarche.

Bordeaux et Evreux (Manifestations de). — M. Basch signale l'organisation remarquable des deux manifestations auxquelles il a participé dernièrement.

Le Bureau adresse aux Fédérations de la Gironde et de l'Eure, aux Sections de Bordeaux et d'Evreux, ses félicitations et ses remerciements.

Comité d'aide aux victimes du fascisme hitlérien. — Le Comité d'aide demande à la Ligue d'accorder un entretien à un de ses représentants et d'assister à ses réunions en vue d'une liaison à établir entre les deux organisations.

Le Bureau demande au secrétaire général : 1° de recevoir les représentants de ce Comité et 2° d'envoyer un observateur aux réunions.

Metz (Manifestation du 28 octobre). — A la demande instante de la Fédération de la Moselle, le Comité central s'est fait représenter à la manifestation « contre la guerre et le Fascisme hitlérien », organisée à Metz par tous les groupements de gauche, d'extrême-gauche et féministes. M. Bozzi, délégué du Comité central, M. Campolonghi, qui représentait la Ligue italienne, et le président de la Section de Metz, sont unanimes à déplorer le caractère pris par cette manifestation.

Le Bureau regrette que la Fédération se soit laissée entraîner à y participer, et le Secrétaire général est chargé de lui écrire à ce sujet.

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, président ;

Sicard de Plauzoles, vice-président ; Emile Kahn, secrétaire général ; Mlle Collette, MM. Bayet, Bergery, Besnard, Challaye, Corcos, Guerry, Hadamard, Michon, Perdon, Philip, Prudhommeaux.

Excusés : MM. Appleton, Ancelle, Barthélemy, Bouilly, Caillaud, Chabrun, Chenevier, Damaye, Gombault, Guermut, Hersant, Hérol, Joint, Lafont, Langevin, Roger Picard, Ramadier, Renaudel, Rouquès, Viollette.

Procès-verbal (Adoption). — Le procès-verbal de la séance du 19 octobre, mis aux voix, est adopté.

Objection de conscience. — Le Comité poursuit le débat qui a été entamé à la séance du 5 octobre (Cahiers, 20 octobre, p. 617) sur le projet de service civil pour les objecteurs de conscience présenté par M. André Philip.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres qu'il a reçues de MM. Hérol, Barthélemy et Viollette.

Lettre de M. Herold :

« Je voterai le projet de Philip, bien qu'il soit fort incomplet. Je ne parle pas du cas de guerre, omis volontairement. Mais, pendant la durée du service civil, Philip, si je ne me trompe, ne prévoit pas de quelles peines disciplinaires seront passibles ceux qui l'auront choisi, ni par quels tribunaux elles seront prononcées. Il y a là, me semble-t-il, une lacune importante, car l'arbitraire absurde des punitions est parmi les plus lourdes charges du service militaire. »

Lettre de M. Barthélemy :

« L'objection de conscience devant, à mes yeux, valoir a fortiori pour le temps de guerre si elle vaut pour le temps de paix — avec l'institution, pour les objecteurs, d'un service social plus accablant matériellement que le service militaire — je ne voterai pour le projet de M. Philip qu'il en était retranché à la première ligne l'expression « en temps de paix ».

Lettre de Viollette :

« ...Pour mon compte, je suis résolu à voter contre le projet que vous nous proposez. »

« Je n'admets pas, en effet, l'objection de conscience : c'est une véritable réputation de la cité. Si l'on admet l'objection contre le service militaire, il n'y a pas de raison pour ne pas l'admettre contre l'impôt, il n'y a pas de raison pour ne pas l'admettre contre la loi pénale. »

« Je pose nettement pour le pays le droit de réquisition en cas de danger des choses comme des hommes. »

M. Sicard de Plauzoles s'étonne de la distinction qui est faite par le projet de M. Philip, entre le service armé proprement dit, en temps de paix, les services sanitaires et le service civil. Il se demande s'il y a vraiment une différence entre le fait de manœuvrer dans une caserne et le fait de payer les impôts qui servent à entretenir l'armée. Quelque admiration qu'il ait pour certains objecteurs de conscience il s'abstiendra de voter ce projet. Il estime, en effet, que, seuls, ont le droit de le voter ceux qui pendant la guerre ont fait acte d'objecteurs de conscience.

M. Victor Basch rappelle que M. Philip a expliqué pourquoi il avait présenté un projet visant seulement le temps de paix. Pour lui, la guerre est la négation de toute loi et par conséquent nous ne pouvons légiférer pour une période d'exception.

M. Philip a eu en vue de sauvegarder la liberté de la pensée : un homme convaincu que la guerre est un crime doit pouvoir agir suivant sa conviction, quitte à rendre à la collectivité le service qui lui est dû, sous une forme autre que le service militaire.

M. Basch votera le projet, mais craint que le Comité n'ait suivi une mauvaise méthode ; il aurait fallu discuter d'abord du principe même d'objection de conscience, puis de l'application de ce principe en temps de paix et en temps de guerre.

M. Emile Kahn justifie la méthode employée par le Comité : la résolution votée au mois de mars a admis le principe du service civil ; c'est en exécution de cette décision que le Comité a été saisi du projet de M. Philip.

M. Philip estime qu'on peut discuter son projet sans avoir discuté auparavant et même sans avoir posé la question de principe de l'objection de conscience.

Ce sont, en effet, deux questions différentes. Le problème qui se pose devant le Comité, c'est le problème de la liberté de conscience. Les objecteurs ne demandent rien en tant qu'objecteurs ; ils ne réclament pas de lois spéciales ; ils sont prêts à subir les sanctions que comporte pour eux le fait de ne pas se soumettre aux lois existantes. Sans même se poser la question de savoir s'ils ont tort ou raison d'être objecteurs de conscience, la Ligue doit demander que leur opinion soit respectée. La démocratie est fondée sur le respect de la liberté de chacun. Si la Ligue croit qu'il est nécessaire d'assurer le respect de la liberté des objecteurs de conscience, elle doit élaborer une technique qui respecte cette liberté tout en sauvegardant l'intérêt de la collectivité.

Ce n'est donc pas le problème de l'objection de conscience que pose le projet de service civil, mais le problème de la liberté d'opinion. Or, sur le principe de la liberté d'opinion, il ne saurait y avoir de divergence dans le Comité.

M. Victor Basch persiste à trouver paradoxale la façon dont M. Philip pose le problème, mais, il l'a dit, il votera le projet.

M. Hadamard trouve tout naturel qu'on recherche un moyen d'assurer le respect des convictions des objecteurs de conscience. On avait prévu autrefois un régime spécial pour ces objecteurs par définition que sont les prêtres. Ils étaient versés dans les services sanitaires. Il semble que cette solution pourrait être adoptée pour les objecteurs actuels. Il est difficile, en effet, de soutenir qu'en servant comme brancardier, on prépare la guerre.

A ce compte, il n'est pas une activité qui ne puisse être considérée comme une préparation ou une participation à la guerre.

M. Bayet se rallie au texte de M. Philip sous réserve de quelques modifications de forme. Il pense, comme M. Hadamard, qu'on peut soutenir que toute activité est une participation indirecte à la préparation de la guerre et il voudrait voir supprimer les mots « participation même indirecte au service militaire ». Il craint, d'autre part, que le clergé ne demande en bloc à faire du service civil. Le texte doit prévoir que les demandes ne peuvent être qu'individuelles.

M. Philip ne le pense pas.. Il peut y avoir un scrupule de conscience en quelque sorte professionnel.

M. Bayet demande quelle est en ce cas la profession qui ne pourrait se réclamer de ce scrupule de conscience.

M. Emile Kahn est soucieux de présenter un texte qui puisse être soumis au Groupe parlementaire et adopté par les Chambres.

Le Comité se rallie à la formule suivante : la demande de transfert au service civil sera accompagnée de « renseignements et témoignages sur la personnalité et l'attitude générale de l'intéressé certifiant l'existence d'un scrupule de conscience, sincère et personnel ».

— Avant de voter, M. Bayet tient à préciser que le vote de ce texte ne saurait impliquer une adhésion à la doctrine de l'objection de conscience.

M. Challaye, préoccupé de la situation des objecteurs de conscience actuellement poursuivis, demande à la Ligue de faire des démarches afin qu'ils puissent subir leur peine au régime politique.

M. Emile Kahn donne connaissance à M. Challaye des démarches qui ont été faites et des réponses déjà reçues. (Voir Cahiers 1933, pages 502, 592, 260, 668).

— En ce qui concerne le projet de M. Philip, M. Challaye souhaiterait que l'application du régime envisagé soit étendue au temps de guerre. Il se demande, par ailleurs, si le fait que la demande doit être soumise au conseil de révision avec appel devant le ministre ne paralysera pas l'application de la loi.

M. Philip répond que l'administration militaire craint au contraire que les conseils de révision ne se

montrent trop larges. D'autre part, elle n'est pas très favorable à l'appel devant le ministre qui permet de saisir l'opinion publique.

M. Bergery votera le projet, mais sans enthousiasme. Le conseil de révision lui paraît peu qualifié pour statuer sur la situation des objecteurs de conscience. D'autre part, il lui semble contradictoire de prévoir, en même temps, que la demande devra être présentée quinze jours avant la session du conseil de révision et qu'un soldat ayant déjà commencé son service pourra demander à être versé au service civil. A quoi bon prévoir un délai, si le paragraphe suivant dispense de le respecter ?

Au surplus, si le service militaire est commencé, dans quelles conditions l'objecteur pourra-t-il demander son versement au service civil ? Le texte ne prévoit pas la procédure à suivre. Mieux vaudrait supprimer ce dernier paragraphe.

M. Philip accepte la suppression.

M. Michon votera le projet, en regrettant toutefois qu'il ne soit pas applicable en temps de guerre. Ce n'est, d'ailleurs, qu'un geste, car il n'y a aucune chance pour que ce texte soit voté par le Parlement. Il le serait peut-être en Angleterre, mais en France, vieux pays catholique et militaire, l'objection de conscience ne sera jamais reconnue par les lois et les objecteurs seront toujours considérés par l'opinion comme des lâches.

M. Victor Basch observe que, depuis que la Ligue existe, elle a souvent présenté des propositions qui ne paraissent d'abord avoir aucune chance d'être adoptées par le Parlement, c'est son honneur. Notre projet actuel sera peut-être repoussé une première fois. Il n'est pas dit qu'il n'aboutira pas à la longue. Nous n'avons pas à nous demander, d'ailleurs, s'il aboutira immédiatement ou plus tard, mais uniquement s'il est juste ou non.

Nous ne nous plaçons pas sur un plan opportuniste et nous savons bien que nous rencontrerons toujours des obstacles.

M. Bayet est moins pessimiste que M. Michon. Les objecteurs de conscience posent à l'administration de la Guerre des problèmes actuellement insolubles. Si nous présentions un texte acceptable, il n'est pas dit que le gouvernement ne s'y rallierait pas.

M. Guerry n'est pas très partisan du texte présenté qui ne lui paraît pas servir la paix.

M. Philip répond qu'il n'a pas eu l'intention de poser le problème de la paix, mais celui de la liberté de conscience.

M. Perdena votera contre le projet de M. Philip. Il estime, en effet, que plus la démocratie se développe, plus elle a l'obligation de défendre son territoire.

Mlle Collette s'abstient de voter en tant que femme, parce que, échappant au « devoir militaire » et ne courant ainsi aucun risque, elle trouverait en quelque sorte indélicat, soit d'accepter, soit de repousser le projet tel qu'il est présenté. Cette abstention n'influe en rien sa sympathie pour tous ceux qui refusent de recourir à la violence dans le règlement des conflits publics ou privés. Par ailleurs, si un service civil peut être substitué au service militaire, elle ne voit aucune raison pour que les femmes soient dispensées d'un service social équivalent.

M. Sicard de Plauzoles a le plus grand respect pour les objecteurs de conscience qu'agissent à leurs risques et périls et dont il admire la noblesse d'âme. Il a été autrefois un ardent défenseur d'Emile Goutaudier, mais il votera contre le projet de M. Philip pour les raisons qu'il a développées.

Le Président met aux voix le projet avec les quelques modifications proposées par MM. Bayet, Emile Kahn, Bergery et acceptées par M. Philip.

Le projet est adopté par 10 voix contre 9 et une abstention.

Ont voté pour :

MM. Victor Basch, Emile Kahn, Bayet, Bergery,

Challaye, Hadamard, Michon, Philip, Prudhommeaux (M. Herold a voté par lettre).

Ont voté contre :

MM. Sicard de Plauzoles, Besnard, Guerry, Perdon (MM. Barthelemy, Gombault, Lafont, Ramadier, Viollette ont fait connaître leur vote par correspondance).

Mlle Collette s'est abstenue.

Le projet sera présenté au Groupe parlementaire de la Ligue (Voir le texte page 576).

*
**

M. Victor Basch demande au Comité d'aborder maintenant la question de principe et de prendre position sur le fond du problème. Jusqu'à quel point l'objection de conscience est-elle légitime en elle-même ? Jusqu'à quel point peut-on la considérer comme un moyen de lutter contre la guerre ?

M. Philip ne croit pas que, dans la lutte contre la guerre, l'objection de conscience soit un moyen ni efficace ni important. Le problème de la paix est un problème d'organisation collective et non un problème d'attitude individuelle. L'objection de conscience peut, cependant, avoir des conséquences psychologiques et morales favorables à la paix, mais il est impossible de les déterminer à l'avance. M. Philip distingue, d'ailleurs, entre le véritable objecteur de conscience et le réfractaire. Le premier accomplit un acte gratuit et ne se préoccupe pas des conséquences qu'il peut entraîner ; le second, au contraire, croit que son attitude sert la paix. Pour lui, l'objection de conscience est un moyen et se propose d'atteindre un but. Le même geste peut donc avoir deux significations très différentes et, de même que le fait de n'être pas soi-même un assassin ne résout pas le problème sociologique du crime, l'objection de conscience ne résout pas le problème de la paix.

L'objecteur est un homme dont l'attitude est la conséquence directe d'un certain état d'esprit, de certaines dispositions psychiques ; à côté de ceux qui accomplissent des actes socialement et pratiquement nécessaires, il est bon qu'il y ait des objecteurs de conscience qui restent au-dessus de la mêlée et qui rendent témoignage à des valeurs absolues. Les hommes ont des vocations diverses. Nous avons, nous, le devoir de respecter toutes les vocations.

M. Félicien Challaye estime que la Ligue doit prendre position très nettement en faveur de l'objection de conscience, même si ce n'est pas un moyen efficace de lutter contre la guerre. M. Challaye analyse rapidement les raisons pour lesquelles un citoyen obéit aux lois de son pays : 1° la crainte des sanctions ; 2° la conscience. Mais il est des cas où la conscience, loin d'inciter un citoyen à obéir à la loi, lui interdit d'obéir à une loi criminelle. Si la Ligue admet que la guerre est un crime, elle doit reconnaître que l'objection de conscience est légitime dans son principe.

M. Challaye ne la considère pas comme très efficace, mais il a toujours déclaré que, contre la guerre, tous les moyens doivent être employés en même temps. Actuellement, l'attitude des objecteurs de conscience frappe l'opinion et on ne peut nier qu'elle ait un effet psychologique certain.

M. Challaye croit davantage à l'efficacité de la grève générale ; mais, en temps de guerre, le refus individuel de partir est un moyen qu'il ne faut pas négliger.

Pour le moment, la Ligue doit défendre ardemment tous ceux qui sont condamnés ; elle doit exiger qu'ils soient traités comme des prisonniers politiques ; elle doit protester contre toute entrave apportée à leur propagande. La bataille des idées doit rester libre. Le discours prononcé par M. Mielliet, lorsqu'il était ministre des Pensions, la circulaire de M. de Monzie aux instituteurs, sont inacceptables.

M. Victor Basch considère la question comme extrêmement difficile et délicate. Voici comment elle se pose pour lui :

La Ligue, partant de l'idée que le premier droit de l'Homme est le droit à la vie, s'est dressée, depuis

qu'elle existe, contre la guerre et a déclaré qu'elle était le crime des crimes : les gouvernements eux-mêmes se sont trouvés amenés par le pacte Briand-Kellogg à mettre la guerre au ban. Mais si toute guerre est un crime, n'en est-ce pas un que de faire quoi que ce soit pour la rendre possible ? Donc, tous les moyens — objection de conscience, refus de toute préparation militaire, renvoi des fascicules de mobilisation, sabotage de toute fabrication d'armements, grève générale — toutes ces méthodes, nous devons les pratiquer ou les préconiser.

Mais la Ligue a toujours dit aussi que ces méthodes ne pouvaient être pratiquées ou préconisées que si elles étaient acceptées et suivies par toutes les grandes puissances et, notamment, à la fois par la France et l'Allemagne. Le désarmement que nous avons demandé devait être contrôlé et simultané. Si la grève générale nous apparaissait comme le moyen le plus efficace de faire obstacle à la guerre, nous avions toujours entendu parler de la grève générale internationale. Et nous estimions que le moyen vrai de lutter contre la guerre était l'organisation de la paix par l'arbitrage, la réalisation du désarmement moral, etc.

Or, aujourd'hui, il est certain que certains voisins de la France sont aussi éloignés que possible des principes de l'objection de conscience, de la grève générale, du désarmement moral. Pouvons-nous, devons-nous, alors, préconiser le désarmement sans contrôle et assistance mutuelle, l'objection de conscience et la grève générale ?

L'immense majorité de la Ligue, M. Basch en est convaincu, répondrait par la négative. Quelques-uns de nos collègues, notamment notre ami Challaye, continuent, malgré l'avènement en Allemagne des nazis, à demander le désarmement unilatéral, et font campagne pour l'objection de conscience. Leur représentant-on que, si la France suivait leur conseil, elle courrait le risque d'être envahie ? Ils répondent que c'est possible et qu'il faudrait s'y résigner. C'est, en somme, la doctrine de la non-résistance de Tolstoï et de Gandhi.

M. Basch ne peut pas suivre M. Challaye et ses amis jusque-là : en présence d'un agresseur — individuel ou collectif — la non-résistance est contraire à la nature humaine. M. Challaye, d'ailleurs, a toujours affirmé que, si lui ou les siens étaient attaqués, il se croirait en état de légitime défense. Si cela est vrai pour les individus, cela est vrai aussi pour ces groupes organisés d'individus qui s'appellent les nations, sans compter que, si la France était envahie, les attaques contre des personnes chères déclencheaient ce réflexe défensif que Challaye admet.

Donc, dans l'état présent de l'Europe et du Monde, la défense nationale apparaît encore à M. Basch comme une nécessité et les campagnes en faveur de l'objection de conscience comme dangereuses.

Rappelons, d'autre part, que l'objection de conscience n'est aucunement un moyen efficace pour lutter contre la guerre. Il y a actuellement, en France, environ 70 objecteurs de conscience ! Quelle illusion que de croire que cette poussière d'individus puisse exercer la moindre influence sur la paix ou la guerre !

Pour M. Basch, il est criminel de faire courir aux autres les risques de l'objection de conscience quand on ne les court pas soi-même. Or M. Basch est obligé de constater que presque tous ceux qui recommandent cette attitude aux autres sont eux-mêmes dégagés des obligations militaires. En préconisant l'ajustement du Traité de Versailles, la Ligue a accompli une œuvre utile en faveur de la paix ; en recommandant l'objection de conscience, elle ferait un geste inopérant et dangereux.

M. Perdon déclare que les gouvernements sont les défenseurs des privilèges d'un petit nombre et que les Chambres se bornent à enregistrer ces privilèges. Aujourd'hui, l'objecteur de conscience est admiré pour son courage ; demain, s'il bénéficie d'une loi spéciale, il sera considéré comme un embusqué. Quant à la grève générale, elle ne vaut que si elle est un acte de révolte ; elle est sans valeur si elle est inscrite dans la loi.

M. Emile Kahn rappelle que c'est M. Georges Pioch qui a pris l'initiative de provoquer un nouvel examen de l'objection de conscience par un article de la *Volonté* où il déclare qu'en application du Pacte Briand-Kellogg considérant la guerre comme un crime, les citoyens doivent individuellement se refuser à participer à ce crime, et que la Ligue, approuvant le Pacte, doit son appui aux objecteurs.

Cette interprétation du Pacte Briand-Kellogg est erronée.

Si le texte en est ambigu, les déclarations annexées ne laissent aucun doute sur la pensée de ses auteurs : « Le Pacte, dit la note américaine du 23 juin 1928 (enregistrant l'accord avec Briand), peut être interprété comme autorisant la guerre dans certains cas. » Et ailleurs : « Il ne se trouve rien dans le projet américain de traité contre la guerre (devenu depuis le Pacte) qui restreigne ou gêne en quoi que ce soit le droit de légitime défense. Ce droit est inhérent à la souveraineté de tous les Etats et il est contenu implicitement dans tous les traités. Chaque nation est libre à tout moment et sans égard pour les dispositions contenues dans les traités, de défendre son territoire contre une attaque ou une invasion, et elle seule a qualité pour décider si les circonstances exigent le recours à la guerre de légitime défense. SI LA CAUSE EST BONNE, LE MONDE APPLAUDIRA A SON ATTITUDE, AU LIEU DE LA CONDAMNER... »

L'argument tiré du Pacte Briand-Kellogg est donc inopérant et il devrait être écarté de toute discussion sur l'objection de conscience.

M. Bayet, qui a voté le projet Philip parce qu'il faut régler humainement le cas des objecteurs, tient à préciser qu'il n'est aucunement partisan de l'objection de conscience.

L'objection est liée logiquement à la non-résistance. Dès qu'on admet le précepte : « Si on te frappe sur une joue, tends l'autre », il est normal qu'on refuse d'avoir recours aux armes, même pour défendre sa vie, même pour défendre la vie de sa femme ou de ses enfants.

Mais la Ligue peut-elle songer un instant à admettre la morale de non-résistance ? Va-t-elle répondre demain aux victimes de l'injustice : « Tendez l'autre joue » ? Notre association n'est-elle pas sortie de cette morale virile, active, ardente, qui, loin de prêcher la résignation, veut la lutte permanente contre toutes les iniquités ?

Challaye veut qu'aucun pays, même attaqué injustement, ne se défende. Mais a-t-il lui-même conseillé jadis à la Russie soviétique de ne pas résister à Wrangel ? Lui reproche-t-il de l'avoir fait ? Si demain quelqu'un nous attaquait et si nous avions tout fait au préalable pour éviter la catastrophe, pour réclamer l'arbitrage, n'aurions-nous pas le droit de défendre la France démocratique comme les Russes ont défendu la Russie soviétique ?

Au demeurant, Challaye déclare qu'il défendrait sa femme et ses enfants menacés. Mais si l'on reconnaît le droit de défendre ainsi les siens, comment refuser à tous ce qu'on accorde à chacun ?

N'étant pas des non-résistants, les ligueurs n'ont aucune raison de principe de défendre l'objection de conscience. Dans la pratique, il faut ajouter que ce moyen de lutte est particulièrement inefficace. Certes, pour un croyant qui pense que l'essentiel est de « faire son salut », le problème est résolu lorsqu'il ne va pas lui-même à la guerre. Mais, pour nous, il ne s'agit pas d'obtenir que quelques-uns échappent aux combats ; il s'agit d'obtenir qu'il n'y ait plus de combats. L'objection de conscience ne peut conduire à ce résultat. Elle pose sur le plan individuel une question qui ne peut être résolue que sur le plan collectif. Quand bien même on supposerait que tous les habitants d'un pays deviendraient objecteurs, objecteurs complets, qu'y gagnerait-on ? Sans doute il n'y aurait plus « guerre », au sens technique du mot, si chaque citoyen du pays envahi disait à l'envahisseur : « Tu m'as frappé sur la joue droite, voici ma joue gauche, tu as tué le premier de mes fils, voici le second ! »

Mais il y aurait massacre, égorgement des faibles ; on laisserait subsister tout ce qui rend la guerre haïssable.

On fait valoir que le geste de l'objecteur a une valeur d'exemple, qu'il peut ébranler l'opinion. Qu'il soit permis à un historien de la morale de répondre par des faits. Aux premiers siècles du christianisme, il y a eu des objecteurs de conscience, des théoriciens comme Origène, Tertullien, Lactance, des hommes d'action comme saint Martin. Sans doute ont-ils ému l'opinion. Mais quel a été le résultat pratique de cette émotion ? Y a-t-il eu une guerre de moins, un massacre de moins ? Non, le seul résultat pratique a été que les membres du clergé ont été dispensés de porter les armes. Mais ces siècles, au cours desquels prêtres et moines ont été objecteurs, sont précisément ceux durant lesquels la guerre n'a cessé de ravager l'Occident !

Que cet exemple nous instruisse sur l'efficacité pratique de l'objection de conscience. Encore une fois, il faut adopter une loi sage et humaine pour régler les cas des objecteurs : leurs intentions sont nobles. Mais la vraie méthode pour qui veut supprimer la guerre, ce n'est pas la leur, c'est la nôtre. Ce que nous demandons, nous, ce n'est pas que quelques-uns restent loin de la guerre, c'est qu'il n'y ait plus de guerre. Pour cela, un seul moyen : organiser l'arbitrage entre individus, obtenir le désarmement matériel et le désarmement moral contrôlés et simultanés, faire en sorte que la seule idée de la guerre apparaisse comme une monstruosité. Alors, la question de la guerre défensive ne se posera plus parce qu'il n'y aura plus d'agression possible. Alors un grand progrès humain aura été réalisé non pour quelques-uns, mais pour tous. C'est au triomphe de cet idéal que la Ligue doit travailler.

M. Hadamard n'est pas partisan de la doctrine de la non-résistance. La position de M. Challaye, qui est adversaire de la guerre étrangère et qui accepte la guerre civile, lui paraît singulièrement contradictoire, et d'ailleurs peut-on toujours distinguer une guerre étrangère d'une guerre civile ? L'expédition de Wrangel en est un exemple typique. Sur le fond de la question, M. Hadamard partage l'avis de M. Basch.

M. Bergery considère que la question de la légitimité de la défense nationale, qui a été abordée par M. Victor Basch, est l'une des plus graves qui puissent se poser devant la conscience d'un ligueur.

M. Victor Basch admet la grève générale qui est une objection collective en face de la guerre d'agression, mais, étant donné l'empoisonnement de l'opinion publique par la presse, comment savoir si une guerre est offensive ou défensive ? La véritable guerre défensive serait celle où le pays attaqué n'aurait aucune part de responsabilité. Or, les responsabilités sont presque toujours partagées. Si, demain, une guerre éclatait entre la France et l'Allemagne, ce ne serait pas pour la France une guerre de défense, même si l'Allemagne en prenait l'initiative ; car la politique de la France, depuis de traité de Versailles, et notamment l'occupation de la Ruhr, fait peser sur elle les responsabilités les plus lourdes.

La question de l'objection de conscience se pose sous trois aspects : légalité, efficacité, légitimité. En ce qui concerne la légalité, la question vient d'être tranchée, puisque le Comité a accepté le projet de M. Philip. Sur l'inefficacité de l'objection de conscience, il semble que, à quelques nuances près, tous les membres du Comité soient d'accord. En ce qui concerne sa légitimité, M. Bergery pense que la question doit être écartée du débat. Elle pose, en effet, directement la question de la défense nationale, question que la Ligue ne parviendra pas à trancher. Il ne convient pas de se demander si, théoriquement, en présence d'une agression, un pays doit ou ne doit pas se défendre. On ne peut qu'envisager des situations de fait et se demander si, dans tel ou tel cas déterminé, on est fondé à se défendre.

M. Victor Basch convient qu'il peut être difficile de distinguer entre l'agresseur et l'attaqué. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas poser la question de prin-

cipe. La Ligue a le devoir d'aborder ce problème même difficile. Elle a l'apanage d'essayer de voir clair dans les questions difficiles et de trancher les problèmes qui passent pour inextricables.

M. Bergery admettrait la défense nationale dans une guerre qui serait purement défensive, mais il estime que, dans les circonstances actuelles, il n'est pas possible de savoir si une guerre est défensive.

M. Hadamard déclare que la première condition pour résoudre un problème, c'est de le poser de manière qu'il puisse être résolu. En l'espèce, il faut faire une distinction entre les responsabilités lointaines d'une guerre et le fait immédiat de l'agression. Personne ne nie les fautes criminelles de la politique française depuis 1919, cela n'empêche pas que si, dans quelques semaines, la France était brusquement attaquée par Hitler, l'Allemagne serait l'agresseur.

M. Corcos est d'accord avec M. Bergery quand celui-ci déclare qu'il est impossible de déterminer l'agresseur. L'exemple de la guerre de 1870 est typique. Il suffit de lire les journaux de l'époque pour se rendre compte que c'est la France qui a attaqué l'Allemagne. Or, 40 millions de Français croient actuellement le contraire.

En ce qui concerne l'objection de conscience, c'est là une revendication personnelle devant laquelle, au nom de la liberté d'opinion, nous devons nous incliner.

Le seul problème qui nous intéresse est de savoir si actuellement le nombre des objecteurs est assez élevé pour que l'objection de conscience devienne un obstacle à la guerre. Or, il ne semble pas que ce soit le cas.

La suite du débat est renvoyée à la séance suivante.

Séance du 16 novembre 1933

BUREAU

Hunkanrin (Affaire). — La Ligue est intervenue à maintes reprises en faveur de Louis Hunkanrin frappé de la peine administrative de la mise en résidence forcée.

Le Secrétaire général a reçu de M. Félicien Challaye la lettre suivante :

« Mon cher Secrétaire général, » 7 novembre 1933.

« Le déporté dahoméen Hunkanrin, pour lequel la Ligue est intervenue à diverses reprises, me charge de remercier le Bureau et le Comité de ce qu'ils ont fait pour lui et de leur apprendre qu'il a été libéré et réplacé dans le cadre des fonctionnaires de Dahomey. »

« Cordialement à vous. »

« Félicien Challaye. »

Affaire Bayard. — Le Bureau avait décidé d'intervenir en faveur de M. André Bayard qui, ayant sollicité un emploi dans les ateliers de la Monnaie et ayant satisfait aux épreuves du concours, avait été écarté à la suite d'une enquête de police.

La démarche décidée par le Bureau a été faite le 28 octobre (*Cahiers* 1933, page 667) (1). Le Secrétaire général a reçu de M. Bayard, la lettre suivante :

« Viroflay, le 11 novembre 1933. »

« Citoyen Secrétaire, »

« J'ai le plaisir de vous apprendre que le rapport de police qui m'était défavorable a été rapporté et l'administration des Monnaies m'invite à reprendre le travail comme ouvrier mécanicien, le lundi 13 novembre. »

« Je vous remercie très profondément de votre intervention. Je vous prie de communiquer l'expression de ma gratitude à la Ligue des Droits de l'Homme, à MM. Georges Pioch et Victor Basch en particulier, et vous, M. le Secrétaire, acceptez ici l'expression de mon profond dévouement. »

« Bayard. »

(1) Nous avons reçu ultérieurement du ministre des Finances la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Bayard a été autorisé à reprendre son travail jusqu'au 31 décembre prochain, date à laquelle seront licenciés tous les ouvriers recrutés en vertu du décret du 12 août 1933. »

« J'ajoute que M. Bayard, qui avait subi avec succès l'examen pour l'emploi d'ajusteur-mécanicien, a obtenu son passage de la 2^e à la 6^e catégorie. »

Mancini (Affaire). — Mme Jane Catulle-Mendès, qui a mené une active campagne pour la révision du procès de Madeleine Mancini, doit donner une conférence au Club du Faubourg, le 25 novembre. Elle invite le Bureau de la Ligue à y assister.

Comité d'aide aux victimes du fascisme hitlérien (Invitation). — Le Comité d'aide aux victimes du fascisme hitlérien invite le Bureau à assister, le 20 novembre, à une réunion où Mlle Dimitrova et M^e Detcheff donneront des informations inédites sur les procès des incendiaires du Reichstag.

Coopération Culturelle. — Ainsi que le Bureau le lui avait demandé, lors d'une précédente séance, M. Emile Kahn a reçu M. Georges Valois qui l'a entretenu de son projet de création d'une Maison coopérative du livre. Il rend compte au Bureau de cette entrevue.

La question sera examinée de façon plus approfondie à la prochaine séance, en présence de M. Chabrun.

Après le retrait de l'Allemagne (Résolution du Comité central). — Mlle Marthe Williams, secrétaire générale de la Section de Paris-18^e, a fait parvenir au secrétaire général une déclaration au sujet du manifeste du Comité central sur le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations (*Cahiers* du 20 octobre, page 603).

Cette déclaration porte 57 signatures, dont celles de MM. Barthélemy, Bergery, Challaye, Guerry, Perdon, Philip, Pioch et Michon, membres du Comité central. Elle est ainsi conçue :

D'accord avec le Comité central, tant pour condamner le racisme hitlérien que pour repousser toute idée de guerre préventive, nous tenons à nous désolidariser de sa résolution du 19 octobre. (*Cahiers* du 20 octobre.)

Nous reprochons à ce texte d'alerter en réalité l'opinion publique contre l'Allemagne, de rejeter sur l'Allemagne seule l'échec éventuel de toute pacification européenne, de sembler associer la Ligue à la politique extérieure des gouvernements français depuis 1919, enfin de faire planer sur l'Allemagne des menaces de sanctions économiques qui ne peuvent actuellement qu'aggraver l'antagonisme franco-allemand.

Estimant que jamais l'entente ne régnera entre les peuples aussi longtemps qu'on se contentera d'accusations, sans reconnaître également ses propres fautes, que, d'autre part, la Ligue doit avoir pour premier souci le respect de la Vérité et de la Justice, nous regrettons de ne trouver dans la résolution du Comité central qu'une allusion voilée aux fautes capitales commises depuis 1919 contre l'Allemagne républicaine (tentative de séparatisme rhénan, occupation de la Ruhr, alliances militaires encerclant les vaincus, perpétuation de l'inégalité des droits par le refus pendant 15 ans de tout désarmement effectif, et cela malgré la constatation de celui de l'Allemagne par le Maréchal Foch en 1927), toutes fautes qui ont contribué et contribuent encore grandement au succès de l'hitlérisme.

Nous nous étonnons que le Comité central affirme, dès à présent, comme une « vérité établie » que le « but du gouvernement hitlérien est de se soustraire aux obligations internationales » et de « rendre le désarmement impossible », affirmations propres seulement à préparer une nouvelle « union sacrée » et qui vont à l'avance les deux peuples à la guerre.

Nous constatons aussi avec surprise que le Comité central n'envisage pour nos gouvernements qu'un unique moyen de sauver la Paix, à savoir une convention internationale de désarmement, imposée aux nations dites « belligères » par le « front uni des grandes puissances » dont, d'ailleurs, il ne craint pas d'exclure l'Italie, ainsi rangée d'avance aux côtés de l'Allemagne parmi les fauteurs de guerre.

Quant aux sanctions économiques préconisées par le Comité central contre l'Allemagne, nous les considérons comme ne pouvant actuellement qu'accroître les haines et souder le peuple allemand à la dictature nationale socialiste.

Nous estimons qu'il ne convient pas à la Ligue d'adopter le vieux langage des ministres et des diplomates et de confondre les gouvernements et les peuples, en opposant, en gros caractères « l'Allemagne » à « la France ». Nous pensons que la tâche de la Ligue n'est jamais de dénoncer ainsi une nation à une autre nation, ni de préconiser en temps de paix des moyens de coercition, mais au contraire d'exi-

ger des gouvernements qu'ils trouvent coûte que coûte des solutions d'apaisement, et de placer au-dessus de tout l'intérêt sacré de la paix.

Le Bureau décide de porter ce texte à l'ordre du jour d'une prochaine séance et de réserver pour un appel du Président aux ligueurs ses observations sur les tendances, la portée et les inexactitudes manifestes de la déclaration transmise par Mlle Williams.

Lyon (Manifestation fasciste). — Le Bureau a été saisi, dans une dernière séance, d'une protestation de la Ligue italienne contre l'attitude des fascistes à l'occasion d'une manifestation organisée à Lyon, le 1er novembre. Il avait estimé que ces incidents ne justifiaient pas une protestation de la Ligue. La Ligue italienne a demandé un nouvel examen de la question.

Le Bureau constate qu'il est très naturel que cette cérémonie ait eu lieu et que les autorités françaises y assistent. Il déclare à nouveau qu'il est indécis de la part des fascistes, de jouer au cours d'une cérémonie officielle des hymnes provocants pour les démocrates de tous les pays et qui n'ont pas le caractère d'hymnes nationaux. L'appel « Aux armes, nous sommes des fascistes » est particulièrement choquant.

La Ligue fera une démarche auprès du gouvernement pour demander qu'à l'avenir la cérémonie soit organisée de telle sorte qu'elle ne puisse prendre l'apparence d'une adhésion des autorités françaises au système fasciste.

Général Percin (Commémoration de la mort du). — La Société des Amis du général Percin invite la Ligue à participer à la cérémonie commémorative de la mort du Général Percin, le 19 novembre.

Le Bureau charge le Secrétaire général d'y représenter le Comité Central.

Comité d'aide aux victimes du fascisme hitlérien. — Le Comité d'Aide demande à la Ligue de se faire représenter à la réunion du 20 novembre.

M. Basch a participé à la réunion précédente ; si un autre membre du Bureau peut être libre, le 20 novembre, il représentera la Ligue à la réunion du Comité d'aide.

Orsay (Conférences éducatives pour la jeunesse). — La Section demande au Comité central d'étudier le moyen d'organiser des réunions de propagande s'adressant à la jeunesse.

Le Bureau remercie la Section de cette suggestion qui répond à nos préoccupations et décide de mettre à l'étude les moyens de réalisation.

Calvados (Fédération). — Le Secrétaire général donne lecture de deux résolutions adoptées par la Commission fédérale et publiées dans le *Bulletin fédéral* :

Demande du Secours Rouge International. — La Commission fédérale, vu l'appel du S. R. I. tendant à l'envoi d'une Commission d'enquête en Indochine, d'où monte un cri d'horreur à la suite d'inqualifiables répressions pour délit d'opinion ; considérant que la L. D. H. est déjà en possession d'une exacte et nombreuse documentation qui fut notamment produite au Congrès d'Amiens ; considérant que notre Ligue mène déjà depuis des mois une action vigoureuse contre les monstrueux abus du colonialisme ; fait confiance au Comité central pour intensifier son action et, quant à la demande du S. R. I., passe à l'ordre du jour.

Front commun. — Le président et d'assez nombreux militants du département ont reçu la visite du camarade Lefèvre, de l'Union des Syndicats de Paris, secrétaire du « Front commun », contre le fascisme, venu demander leur adhésion à cette nouvelle organisation.

Le Professeur Langevin, les députés Bergery et Monnet sont en tête du mouvement, et ces noms seuls sont une garantie que l'idée est sérieuse.

La Commission fédérale regrette la multiplicité des organisations qui sollicitent notre activité ; confirme, conformément à nos statuts, que nous serons toujours disposés à nous joindre à des manifestations « dans notre ligne » ; mais ne saurait trop recommander aux militants d'éviter la dispersion de leurs efforts. Notre cadre de la L. D. H. est déjà tellement vaste !

Le Bureau félicite la Fédération de son attitude exactement conforme à l'esprit et aux traditions de la Ligue.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

I

Congrès fédéraux

22 octobre. — Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) : M. André Maroselli.

12 novembre. — Tournon-d'Argenais (Lot-et-Garonne) : M. Demons, membre du Comité central.

Conférences des délégués permanents

Du 8 au 15 novembre, M. Campolonghi a visité les Sections suivantes : Digne, Barcelonnette, Malijai, Les Mées, Noyers-sur-Jabron, St-Vincent-sur-Jabron, Sisteron, Gréoux-les-Bains, Reillanne (Basses-Alpes).

Autres conférences

20 avril. — Dakar (Sénégal, A. O. F.) : M. Sicard.

18 juin. — Fort-de-l'Eau (Alger) : M. Massé.

Septembre. — Octeville (Manche) : M. Luigi Campolonghi, président de la Ligue italienne.

8 octobre. — Castillon (Ariège) : M. Raymond Arasse.

15 octobre. — Domont (Seine-et-Oise) : Meeting contre la guerre. M. Gaillaud, membre du Comité central.

18 octobre. — Chartres (Eure-et-Loir) : Mme Jeanne Humbert.

22 octobre. — Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) : M. Roger Picard, vice-président de la Ligue.

4 novembre. — Saint-Galais (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.

9 novembre. — Barcelonnette (Basses-Alpes) : M. Luigi Campolonghi.

9 novembre. — Paris-1^{er} (Seine) : Mme Sasia Erlich.

11 novembre. — Longeville (Vendée) : M. Joint, président fédéral.

11 novembre. — Paris-19^e (Seine) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

11 novembre. — Rouen (Seine-Inférieure) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

12 novembre. — Checy (Loiret) : M. Bloch.

12 novembre. — Chenoung (Manche) : M. Macé.

18 novembre. — L'Hay-les-Roses (Seine) : M. Jacques Rozner, délégué du Comité central.

18 novembre. — Tours (Indre-et-Loire) : M. Victor Basch.

Désarmement

20 novembre. — Liste des Sections ayant adopté le projet de résolution proposé par le Comité international consultatif du Désarmement :

Aisne : Hirson.
Calvados : Vire.
Eure : Epernon.
Manche : Octeville.
Marne : Marilly-sur-Seine.
Nièvre : La Charité.
Nord : Maubeuge.
Somme : Saigneville.

Campagnes de la Ligue

Armes à feu (Fabrication et commerce privé des). — Ballan-Miré (Indre-et-Loire) émet le vœu que soient examinés les moyens pratiques de contrôler la fabrication des armes et munitions de guerre et leur exportation à l'étranger.

— Marmande (Lot-et-Garonne) émet le vœu que toutes les fabriques d'armes et engins de guerre soient nationalisées et la fabrication et le commerce des fournitures de guerre rigoureusement interdits aux particuliers.

— Orsay (Seine-et-Oise) demande l'interdiction de la fabrication et du commerce privés des armes de guerre.

Assurances sociales. — Gauriac (Gironde) demande de poursuivre les fraudeurs et les opposants à l'exécution des lois concernant les Assurances sociales.

Dictature et fascisme. — Barcelonnette (Basses-Alpes) adresse un souvenir ému à la mémoire de toutes les victimes de la tyrannie fasciste et fait appel au bon sens du peuple de la France républicaine pour qu'il ne subisse jamais pareil régime.

— La Charité (Nièvre) émet le vœu que la Ligue prenne la tête d'un mouvement de défense contre le fascisme en groupant toutes les organisations des démocrates.

Dictature hitlérienne. — Paris-1^{er} (Seine) s'élève avec indignation contre le scandaleux procès du Reichstag où quatre innocents sont menacés de la peine de mort.

Impôts. — Gauriac (Gironde) demande l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt.

Mandats et vote. — Gauriac (Gironde) demande la réduction à quatre ans du mandat municipal.

Sez nec (Affaire de). — Nogent-sur-Seine (Aube) demande qu'un nouvel effort soit tenté auprès du nouveau ministre de la Justice pour obtenir la révision de l'affaire Sez nec, la libération du condamné et le châtement des coupables.

Activité des Sections

Ancenis (Loire-Inférieure) approuve sans réserve les résolutions prises par le Congrès d'Amiens et émet le vœu que le Comité central s'orienté énergiquement vers le but que le Congrès lui a assigné pour faire triompher les forces démocratiques dans leur lutte contre les puissances d'argent.

Ballan-Miré (Indre-et-Loire) flétrit la campagne menée par certains journaux militaristes contre les personnalités républicaines qui travaillent au succès de la Conférence du Désarmement.

Bernay (Eure) proteste contre l'incarcération de l'objecteur de conscience Ferjasse ; demande avec insistance sa libération immédiate et prie le Comité central, s'il ne l'a déjà fait, d'user dans cette affaire, pour la faire aboutir, de tous les moyens dont il dispose ; la Section exprime son admiration aux objecteurs de conscience qui, par solidarité avec Ferjasse, se sont constitués prisonniers et font la grève de la faim.

La Charité (Nièvre) demande que des sanctions sévères soient prises contre les fonctionnaires exerçant des abus de pouvoir dans les colonies, en particulier en Indochine.

Cherbourg (Manche) réclame avec énergie la révision, sans délai, des procès de Souain, de Flirey et Chapelant ; l'application intégrale de la loi dans son esprit et dans sa forme.

Commentry (Allier) émet le vœu que soient déposés les textes législatifs établissant la semaine de 40 heures, avec son complément indispensable, l'interdiction de la baisse des salaires.

Gauriac (Gironde) demande le désarmement intégral, simultané et contrôlé et la poursuite des pourparlers pour la paix générale.

Oteville (Manche) émet le vœu que la propagande par T.S.F. soit ouverte à tous les partis, quels qu'ils soient.

Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône) fait confiance à la Ligue pour continuer la lutte contre la guerre.

Troyes (Aube) attire la bienveillante attention du Comité central sur l'affaire de l'objecteur de conscience Ferjasse et le prie d'intervenir en sa faveur ; la Section proteste énergiquement contre les troubles apportés par des perturbateurs dans les réunions publiques.

Varilhes (Ariège) demande au Comité central de faire rechercher les responsables et appliquer des sanctions, si le fait d'appel individuel et isolé, envoyé à l'objecteur de conscience Marcel Grégoire en vue d'une période de réserve, constitue un abus de pouvoir.

(20 novembre).

II

Conférences

15 octobre. — Domont (Seine-et-Oise) : M. Caillaud, membre du Comité central, M. Cudenet, président fédéral, M. Sennac.

10 novembre. — Chatou-Le Vésinet (Seine-et-Oise) : M. Sammy Béracha.

15 novembre. — Château-du-Loir (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.

15 novembre. — Saint-Lo (Manche) : M. Fremiot.

17 novembre. — Ales (Gard) : M. Lablier, président fédéral.

18 novembre. — Chateaufort (Seine) : M. Félicien Challaye, membre du Comité central.

18 novembre. — Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) : M. Chapron, président fédéral.

19 novembre. — Chamonix-Mont-Blanc (Haute-Savoie) : M. Maurice Milhaud, membre du Comité central, président fédéral.

19 novembre. — Saint-Cergues-les-Voirons (Haute-Savoie) : M. Boutet, président de la Section de Thonon.

20 au 23 novembre. — Vannes, Pontivy, Lorient, Hennebont (Morbihan) : M. Georges Pioch, membre du Comité central.

25 novembre. — Annemasse (Haute-Savoie) : M. Maurice Milhaud.

25 novembre. — Châteaufort-sur-Charente (Ch.-Inf.) : M. Hay, vice-président fédéral.

25 novembre. — Saint-Claude (Jura) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

26 novembre. — Bellegarde (Ain) : M. Emile Kahn.

26 novembre. — Jarnac (Ch.-Inf.) : M. Hay ;

26 novembre. — Brunoy (Seine-et-Oise) : M. Félicien Challaye, M. Cudenet.

26 novembre. — Samoens (Haute-Savoie) : M. Vaillant, vice-président fédéral.

26 novembre. — Sciez (Haute-Savoie) : M. Boutet.

28 novembre. — Paris-3^e (Seine) : M. Emile Kahn.

28 novembre. — Saint-Genis-de-Saintonge (Ch.-Inf.) : M. Campolonghi, président de la Ligue italienne.

28 novembre. — Villefranche-sur-Saône (Rhône) : M. Bergery, membre du Comité central, M. Emery, président de la Fédération du Rhône, M. Armand Chouffet.

29 novembre. — Ferrières (Ch.-Inf.) : M. Campolonghi.

30 novembre. — Marans (Ch.-Inf.) : M. Campolonghi.

30 novembre. — Mâcon (Saône-et-Loire) : M. Bergery.

30 novembre. — Pains-13^e (Seine) : M. Jacques Rozner, délégué du Comité central.

Désarmement

30 novembre. — Liste des Sections ayant adopté le projet de résolution proposé par le Comité international consultatif du Désarmement :

Loiret ; Orléans ;

Oise ; Clermont ;

Seine-et-Marne ; Melun ;

Yonne ; Saint-Fargeau.

Campagnes de la Ligue

Assurances sociales. — Lœuilly (Somme) demande au Comité central d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin qu'un décret complétant la loi sur les assurances sociales soit pris d'urgence pour obliger les patrons à verser les cotisations dans le trimestre de leur origine ; demande de prendre des sanctions contre les employeurs qui se déroberaient à la loi.

Brutalités policières. — Arcis-sur-Aube (Aube) réprovoque les arrestations arbitraires et les brutalités policières et demande de joindre cette réprobation à toute demande d'intervention faite par le Comité central.

La Fédération de l'Ardeche proteste contre des provocations policières et des arrestations arbitraires et insiste sur la nécessité pour la démocratie de se libérer du joug policier.

Dictature et fascisme. — Davenescourt (Somme) demande qu'un front commun de toutes les forces démocratiques se constitue pour combattre le fascisme.

Dictature hitlérienne. — Bagnolet (Seine) déclare que la conscience des honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions, ne peut que condamner la comédie de justice qui se déroule à Leipzig et espère que sous peu le peuple allemand saura se libérer de la tyrannie hitlérienne.

— Davenescourt (Somme) indignée des procédés d'un autre âge employés par les autorités racistes d'Allemagne à l'égard de leurs adversaires réels ou présumés, convaincue de l'innocence des inculpés dans l'incendie du Reichstag, réclame l'acquiescement des victimes choisies par le gouvernement hitlérien ; rejetant l'idée même d'une intervention étrangère par les armes, la Section souhaite que l'opinion publique mondiale contraigne par des sanctions économiques le gouvernement actuel de l'Allemagne à renoncer à ses méthodes déshonorantes.

— Fouras (Charente-Inférieure) s'élève énergiquement contre la manière dont est mené le procès de Leipzig.

— Guise (Aisne) dénonce les mesures inhumaines appliquées par le régime hitlérien et recommande de prendre garde afin d'éviter à la France républicaine de pareils excès au service des puissances d'argent.

— Orléans (Loiret) espère que l'appel fait à l'équité des juges du procès de Leipzig sera entendu et qu'ils seront fidèles à leur serment.

— Paris XIV^e élève la plus vigoureuse protestation contre la tragi-comédie judiciaire de Leipzig et réclame l'acquiescement et la mise en liberté immédiate des quatre « inculpés » ; elle s'élève contre le régime de terreur et d'assassinats que les fascistes hitlériens font peser sur l'Allemagne.

Impôts. — Guise (Aisne) renouvelle au Comité central sa demande d'intensifier la propagande en faveur de l'affichage des noms des contribuables, ainsi que des chiffres déclarés ; réprovoque l'indulgence du Sénat pour les déserteurs de l'impôt.

Saigon (Verdier de). — Fouras (Charente-Inférieure) proteste contre les abus de pouvoir exercés par les fonctionnaires dans les colonies, en Indochine principalement, et demande que des sanctions rigoureuses soient prises contre les auteurs de ces procédés indignes.

— Niort (Deux-Sèvres) élève une protestation indignée contre les injustices et les brutalités policières commises en Indochine.

Activité des Fédérations

Ardeche. — La Fédération proteste contre les poursuites dont est l'objet le professeur Constantinescu à Kichinev

(Bessarabie roumaine) ; s'indigne contre les persécutions religieuses et la politique de terreur menée en Indochine et à Madagascar et proteste contre les mesures employées contre les journaux qui avaient pris la défense des indigènes ; invite les ligues à collaborer à tous les meetings qui seront faits en réponse aux commémorations de « la victoire » passée et aux préparations à la victoire prochaine.

Doubs. — La Fédération demande que l'Etat français facilite l'établissement aux colonies des réfugiés politiques désireux d'y partir, en leur avançant des fonds et fixant un mode de remboursement échelonné.

Activité des Sections

Alger (Alger) prie le Comité central d'élever une protestation énergique contre la procédure hâtive et arbitraire engagée dans l'affaire Broumaudier par l'autorité militaire.

Aumale (Seine-Inférieure) demande que soit abrogée la loi du 3 frimaire de l'an VII relative aux répartiteurs, afin que ceux-ci puissent être pris non seulement parmi les propriétaires fonciers, mais parmi tous les citoyens.

Bagnolet (Seine) demande la remise de la peine exagérée qui a été infligée à Ferjasse, dont les opinions peuvent ne pas être partagées, mais doivent être respectées.

Clermont (Oise) émet le vœu que les pouvoirs publics s'émouvent de la situation terrible des populations indochinoises, que la justice leur soit rendue et qu'on les considère à l'égal des populations métropolitaines.

Courbevoie (Seine) émet le vœu que la Ligue entreprenne une campagne dans le pays pour demander la réduction de la crise économique ; demande la répression de la fraude fiscale par des moyens efficaces, la protection des deniers publics contre les abus des banques, des assurances, des marchands de blé, de pétroles et des engins de guerre ; demande la nationalisation des assurances et des chemins de fer.

Davenescourt (Somme) demande une répartition plus équitable des produits et du travail ; demande la stricte application de la loi de huit heures ; émet le vœu que soit encore diminuée la durée du travail sans diminution des salaires ; que soit défendu le cumul des pensions, traitements ou salaires ; que le travail de l'enfant ne soit autorisé qu'à partir de 14 ans.

Fouras (Charente-Inférieure) demande une propagande intense pour le désarmement moral dans tous les pays en utilisant les postes d'Etat de radiodiffusion ; la Section demande que les monuments soient respectés et que des sanctions soient prises contre les auteurs de mutilation de statues.

Guise (Aisne) demande des sanctions très sévères contre les coupables de l'affaire de la Banque de Bâle et la publication de leurs noms, quels qu'ils soient ; estime qu'il est possible de remédier au chômage en limitant l'âge de la retraite à 55 ans, en interdisant le cumul de la retraite et du salaire, en limitant les heures de travail.

La Haye-du-Puits (Manche) demande au Comité central d'agir énergiquement pour que soit poursuivie la révision des sentences des Conseils de guerre, afin de réparer des injustes condamnations.

La Souterraine (Creuse) émet le vœu que soit retiré au « Bureau Véritas » le dangereux privilège de permettre aux vaisseaux et aux avions de prendre la mer ou l'air, tout en déclinant la responsabilité de ses décisions ; exprime sa confiance en la magistrature pour faire la lumière sur toutes les circonstances de la construction du « Georges-Philippart », sur toutes les formalités administratives avant sa mise en route, sur les précautions de sécurité dont il fut l'objet, sur les divers incidents se rapportant à cette sécurité pendant son voyage, sur le rôle officiel de son état-major et sur toutes les causes de la catastrophe. La Section, reprenant un vœu du 6 mars 1931, répète qu'il est contraire au bon sens de continuer trop tard dans la nuit les séances du Parlement ; que ces séances sont ridiculement déraisonnables, les forces physiques et intellectuelles des parlementaires n'étant pas illimitées ; que les longues séances, surtout celles de nuit, permettent, en raison de la fatigue qu'elles imposent aux députés et aux sénateurs qui y assistent, un véritable escamotage des votes et de résolutions irréflechies ; qu'en outre, elles gênent l'application de l'article 5 de la loi du 16 juillet 1875 ; émet le vœu à nouveau et avec énergie que les séances de nuit ne puissent être poursuivies au delà de 22 heures, à moins d'extrême urgence déclarée par la majorité de l'assemblée votant en scrutin public.

Niort (Deux-Sèvres) demande l'amnistie pour les condamnations politiques ; proteste contre toutes les atteintes aux droits de l'homme commises par différents gouvernements.

en particulier en Russie, en Allemagne et au Maroc ; approuve le Comité central dans ses protestations auprès des pouvoirs publics.

Nogent-sur-Oise (Oise) demande la péréquation ou le rajustement de la pension des cheminots et fonctionnaires mis à la retraite antérieurement au 1^{er} octobre 1930 et fait confiance aux parlementaires en les priant d'appuyer ce vœu auprès du ministre intéressé ; demande qu'en cas de malade les quatrièmes jours soient payés indistinctement aux cheminots.

Orléans (Loiret) exprime le vœu que la S. D. N. tienne compte des pétitions adressées par les groupements pacifistes de tous les pays, car ces groupements expriment la pensée des peuples souvent mieux que les gouvernements ; regrette que la S. D. N. ait été jusqu'ici incapable d'aboutir dans sa tâche et espère qu'en écartant de cet organisme toute influence néfaste, on pourra organiser définitivement la paix universelle ; adjure le Gouvernement français de n'engager aucune tractation avec les Gouvernements étrangers en dehors de la S. D. N. ; proteste contre l'application restrictive de la loi d'amnistie de juin dernier, qui exclut de son bénéfice les fonctionnaires civils des ministères de la Guerre, de l'Air et de la Marine.

Saint-Dié (Vosges) émet le vœu que le Comité central emploie toute son autorité près des pouvoirs publics pour faire ordonner le retrait et ensuite la destruction des affiches de la « Commission de défense aérienne de St-Dié », placardées dans certains cafés par les soins de la police municipale ; ces affiches déclarant que le problème de la défense contre les gaz est résolu, ce qui est un mensonge, induisant en erreur les masses, réveille le bellicisme et nuit au développement du pacifisme.

St-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure) assure le président Victor Basch de son fidèle attachement et de sa profonde gratitude pour l'activité qu'il ne cesse de déployer au sein de la Ligue française, et souhaite de le voir pendant de nombreuses années encore à la tête de ce groupement dont il incarne si bien les idées de justice et de paix.

Unieux-Fraisse (Loire) proteste contre les arrestations arbitraires et émet le vœu que la liberté individuelle soit mieux protégée.

(30 novembre).

LA LIGUE ET LA L.A.U.R.S.

REPONSE A UNE QUESTION

On nous demande quels sont les rapports de la L. A. U. R. S. avec la Ligue ?

Ces rapports sont clairs et certains. *La L. A. U. R. S. est, depuis octobre 1931, le Cercle d'étudiants de la Ligue des Droits de l'Homme. Ligue et L. A. U. R. S. entretiennent, dans une collaboration permanente, les rapports les plus étroits d'amitié et d'action.*

En conséquence :

1° Tout étudiant, membre de la L. A. U. R. S., appartient de droit à la Ligue des Droits de l'Homme et doit être porteur, à la fois, de la carte de la L. A. U. R. S. et de la carte de la Ligue ;

2° Tout étudiant, membre de la Ligue, appartient d'office à la L. A. U. R. S.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU L'

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.

Prix : 8 francs

Dans nos bureaux, 27, rue Jean-Dolent, Paris XIV^e.
(C. C. 218-25, Paris).

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le Ministère auprès duquel nous sommes intervenus.)

1° Affaires soumises par les Fédérations

Sarre : Schmelzer Wilhelm, Président Commission du Gouvernement de la Sarre.

Somme : Ménis, Justice.

2° Affaires soumises par les Sections

Arles, Mastrantuano, Justice.

Bellegarde (Ain), Grando Angelo, Travail.

Cannes, Monod (Dr), Santé.

Gastres, Touren (Georges), Justice.

Corbehem (Pas-de-Calais), rattachement des Cheminées à la commune de Corbehem, Intérieur.

Hàiphong, Franot, Colonies.

Hanoi, Col. Indochine, Tonkin, extension des pouvoirs de la Chambre du Peuple, Colonies.

La Rochelle, Gaucher (Ph.), Justice ; Rappet, Justice.

Ligue allemande, Kaplan (David), Affaires étrangères.

Ligue italienne, Bechetti (A.), Intérieur ; Beltrandi (Siro), Intérieur ; Dagrada, Justice ; De Feo, Intérieur, Travail ; Lorenzi (Alberico), Préfet de police ; Marvasi (Robert), Ambassadeur d'Espagne.

Mostaganem, Marié (Gustave), Intérieur.

Rion-des-Landes, Rion-des-Landes, fermeture d'école congréganiste, Intérieur.

Saint-Nazaire, Bisio (Guiseppa), Intérieur ; Blagoni (Giannini), Travail.

Salon-de-Provence, Arlaud (Louis), Justice.

La Rochelle et Thaire-d'Aunis, Marie (René), Marine.

Toulon, Toulon (licenciement d'ouvrière au parc d'artillerie de), Marine.

Trouville-sur-Mer, Biaïis et Jouanneau, Guerre, Intérieur.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Bains-de-Bretagne, Coudray (Vve).

Clamart, Clamart (situation des lotissements de).

Dargnies, Boulinois (Roger).

Mostaganem, Congost (Raymond).

Poiturin, Georges, Saint-Etienne

(4 décembre 1933.)

TRESORERIE

Envois d'argent

Hussein-Dey (Alger), 16 fr. ; Alpes-Maritimes (Fédération), 251 fr. 10 ; Oumont (Ardennes), 16 fr. ; Saint-Claud-sur-le-Don (Charente), 288 fr. ; Pont-l'Abbé (Char.-Inf.), 3 fr. 20 ; Saint-Genis-de-Saintonge (Ch.-Inf.), 2 fr. 50 ; Pont-tailleur-s. Saône (Côte-d'Or), 300 fr. ; St-Astier (Dordogne), 38 fr. 85 ; Bu (E.-et-L.), 4 fr. 50 ; Pondaurat (Gironde), 4 fr. ; Meze (Hérault), 6 fr. ; Dol-de-Bretagne (I.-et-V.), 63 fr. 85 ; St-Paterne (I.-et-L.), 12 fr. ; Corbeilles-du-Gâtinais (Loiret), 500 fr. ; St-Amand-sur-Fion (Marne), 300 fr. ; Laval (Mayenne), 60 fr. ; St-Jean-de-Maurienne (Savoie), 20 fr. ; Seillons-Source-d'Argens (Var), 4 fr.

Frais d'envoi et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour montant d'envoi (trais, imprimés, fournitures) :
Pont-de-Vevly (Ain), 8 fr. ; Trévoux (Ain), 24 fr. ; La Boutelle (Aisne), 2 fr. 40 ; Guise (Aisne), 16 fr. ; St-Gobain

(Aisne), 2 fr. 40 ; Commeny (Allier), 8 fr. ; Le Donjon (Allier), 2 fr. 85 ; Gannat (Allier), 36 fr. 05 ; Huriel (Allier), 3 fr. 45 ; Jaligny (Allier), 3 fr. 85 ; La Palisse (Allier), 2 fr. 85 ; Louroux-de-Bohelle (Allier), 3 fr. 20 ; Montluçon (Allier), 4 fr. 05 ; Moulins (Allier), 3 fr. 85 ; St-Sauvier (Allier), 1 fr. 60 ; Souvigny (Allier), 2 fr. 85 ; Vallon-en-Sully (Allier), 3 fr. 05 ; Varannes-sur-Allier (Allier), 2 fr. 65 ; Vichy (Allier), 4 fr. 05 ; Voussac (Allier), 2 fr. 85 ; 3 fr. 20 ; La Palud (Basses-Alpes), 4 fr. ; Belvédère (A.-M.), 3 fr. 20 ; Amagne-Lucuy (Ardennes), 6 fr. 40 ; Rethel (Ardennes), 24 fr. ; Villers-le-Tourneur (Ardennes), 8 fr. ; Nogent-sur-Seine (Aube), 8 fr. ; Troyes (Aube), 1 fr. 05 ; Limoux (Aude), 16 fr. ; Decazville (Aveyron), 16 fr. ; Rodez (Aveyron), 12 fr. ; Trets (Bouches-du-Rhône), 4 fr. 80 ; Vire (Calvados), 9 fr. 60 ; Salers (Cantal), 8 fr. ; Brigueil (Charente), 3 fr. 20 ; Aumagne (Ch.-Inf.), 4 fr. 80 ; Bords (Ch.-Inf.), 8 fr. ; Cozes (Ch.-Inf.), 8 fr. ; Pont-l'Abbé-d'Arnoult (Ch.-Inf.), 3 fr. 20 ; Rochefort (Ch.-Inf.), 16 fr. ; Royan (Ch.-Inf.), 8 fr. ; Côte-d'Or (Fédération), 5 fr. 60 ; Bergerac (C.-du-N.), 20 fr. ; Bonnat (Creuse), 5 fr. 60 ; Buisson (Dordogne), 7 fr. 25 ; 14 fr. 05 ; Le Buisson (Dordogne), 22 fr. 40 ; St-Astier (Dordogne), 12 fr. ; Montbéliard (Doubs), 8 fr. ; Breteil (Eure), 4 fr. 80 ; Nonancourt (Eure), 12 fr. ; Louviers (Eure), 24 fr. ; Auch (Gers), 8 fr. ; Gondrin (Gers), 4 fr. ; Lacanau-Méde (Gironde), 4 fr. ; Pauillac (Gironde), 20 fr. ; Pellegrue (Gironde), 11 fr. 20 ; Pondaurat (Gironde), 4 fr. ; St-Martin-de-Sesac (Gironde), 2 fr. 40 ; St-Médard-de-Guisy (Gironde), 8 fr. ; St-Yzan-de-Soudiac (Gironde), 4 fr. 80 ; Pleurtuit (I.-et-V.), 4 fr. ; Balan-Miré (I.-et-V.), 6 fr. 40 ; Hommes (I.-et-L.), 8 fr. ; Langeais (I.-et-L.), 5 fr. 60 ; Pont-de-Ruan (I.-et-L.), 4 fr. 50 ; Tours (I.-et-L.), 5 fr. ; Frontonas (Isère), 3 fr. 20 ; Morestel (Isère), 17 fr. 90 ; Dôle (Jura), 32 francs ; Saint-Claude (Jura), 43 francs 65 ; Mont-de-Marsan (Landes), 7 francs 25 ; Rion-des-Landes (Landes), 4 francs ; Cour-Cheverny (Loir-et-Cher), 11 francs 30 ; Lamotte-Beuvron (L.-et-C.), 8 fr. 22 fr. 45 ; 3 fr. 85 ; Monteaux (Loir-et-Cher), 13 fr. 60 ; Ouzuges (L.-et-C.), 4 fr. 05 ; Vouzon (L.-et-C.), 4 fr. 25 ; Rive-de-Gier (Loire), 16 fr. ; St-Haon-le-Chatel (Loire), 9 fr. 60 ; Le Puy (Hte-Loire), 8 fr. 65 ; Yssingaux (Hte-Loire), 8 fr. ; Pornichet (Loire-Inf.), 4 fr. ; Cerdon (Loiret), 4 fr. 80 ; La Ferté (Loiret), 2 fr. 40 ; Gorquilleroy (Loiret), 4 fr. 80 ; La Ferté-St-Aubin (Loiret), 39 fr. 45 ; Agen (L.-et-G.), 8 fr. ; 4 fr. 35 ; Port-Ste-Marie (L.-et-G.), 7 fr. 20 ; Avranches (Manche), 4 fr. 05 ; Cherbourg (Manche), 16 francs ; Granville (Manche), 2 fr. 65 ; Coutances (Manche), 16 francs ; Granville (Manche), 2 fr. 65 ; Moon-sur-Elle (Manche), 4 fr. ; Montmartin-sur-Mer (Manche), 2 fr. 45 ; Periers (Manche), 2 fr. 45 ; Portbail (Manche), 2 fr. 45 ; St-Hilaire-du-Harcouet (Manche), 4 fr. ; 2 fr. 45 ; Sourdeval (Manche), 2 fr. 45 ; Villedieu (Manche), 2 fr. 45 ; Epernay (Marne), 8 fr. ; Verzy (Marne), 8 fr. ; Torcény (Hte-Marne), 4 fr. 80 ; 3 fr. 85 ; Nancy (M.-et-M.), 32 fr. ; Neuves-Maisons (M.-et-M.), 6 fr. 40 ; Bar-le-Duc (Meuse), 24 fr. ; Metz (Moselle), 7 fr. 25 ; La Charité (Nièvre), 8 fr. ; 8 fr. ; Rieux-en-Cambrésis (Nord), 4 fr. 25 ; Roubaix (Nord), 16 fr. ; Grandvilliers (Oise), 16 fr. ; Marseille-en-Bauvaisis (Oise), 16 fr. ; Sidi-bel-Abbes (Oran), 12 fr. ; Courtomer (Orne), 4 fr. 80 ; Outreau (P.-de-C.), 5 fr. 60 ; Puy-Guillaume (P.-de-C.), 8 fr. ; Bagnères-de-Bigorre (Htes-Pyr.), 8 fr. ; Prades (P.-O.), 16 fr. ; Vinca (P.-O.), 4 fr. 80 ; Rhône (Fédération), 4 fr. 45 ; Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), 16 fr. ; Villefranche-sur-Saône (Rhône), 32 francs ; Jussey (Hte-Saône), 24 fr. ; Pesmes (Hte-Saône), 6 fr. 40 ; Montchanin-les-Mines (S.-et-L.), 2 fr. 85 ; Paray-le-Monial (S.-et-L.), 8 fr. ; Chambéry (Savoie), 0 fr. 80 ; Samoens (Hte-Savoie), 8 fr. ; Paris^{3e}, 40 fr. 95 ; L'Hay-les-Rhoses (Seine), 8 fr. ; Aumale (Seine-Inf.), 15 fr. 45 ; Chelcys (S.-et-M.), 8 fr. ; La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.), 24 fr. ; Gargenville (S.-et-O.), 4 fr. 55 ; Gonesse (S.-et-O.), 8 fr. ; Trappes (S.-et-O.), 3 fr. 20 ; Mémigoutte (D.-Sèvres), 7 fr. 20 ; Saute-Vaussais (D.-Sèvres), 12 fr. ; Beauval (Somme), 4 fr. 80 ; Bray-sur-Somme (Somme), 8 fr. ; Hangest-en-Santerre (Somme), 22 fr. 40 ; Gaillac (Tarn), 4 fr. ; Saint-Cyr-sur-Mer (Var), 4 fr. ; Cavillon (Vaucluse), 12 fr. ; La Châtaigneraie (Vendée), 16 fr. ; Le Coudreau-de-St-Sigismond (Vendée), 3 fr. 20 ; Croix-de-Vie (Vendée), 16 fr. ; La Jaudonnière (Vendée), 60 fr. 05 ; Mouzeuil (Vendée), 1 fr. 60 ; La Roche-sur-Yon (Vendée), 96 fr. ; Fraize (Vosges), 12 fr. ; Monetteau (Yonne), 7 fr. 05 ; Tinguay (Yonne), 4 fr. 80 ; Toucy (Yonne), 16 fr. ; Vairon (Yonne), 2 fr. 40 ; Béja (Tunisie), 8 fr.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

Imprimerie Centrale de la Bourso
117, rue Réaumur, Paris

La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable
Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9^e)

est
L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

102.000 Comptes - 338 millions de dépôts

11 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ;
29, bd. Bourdon ; 29, bd. du Temple ; 132, bd.
St-Germain ; à Bordeaux, Cambrai, Château-
Thierry, Douai, Limoges, Lyon, Nancy,
Rouen, plus de 2.300 caisses correspondantes

TAUX DES INTERÊTS :

A vue (disponible immédiatement) 3,25 % . — A un an, 4,75 %
A 2 ans, 5 % . — A 5 ans, 5,25 % . — Comptes avec carnet de
chèques 2,75 % .

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une
des Agences.

Ligueurs de la Seine,
Ligueurs de province,

BORIS

l'artiste photographe bien connu du Tout Paris
vous accueillera en ami :

STUDIO D'ART BORIS

59, Rue Saint-Antoine - Paris-4^e

Téléphon. ARCHIVES 05-10

MIEL surfin Postaux : 3 ks. : 40 fr. ; 4 ks. : 60 fr. ;
10 ks. : 120 fr. ; 20 ks. : 218 fr. Ech. c. 1 fr.
ROBER, apiculteur, Boisredon (Char.-Inf.).



ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUTS TRIBUNAUX
TOUTS PROCES ET RECOURS A FORFAIT

Téléph. PROV. 41-75

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

VOYAGE EN BELGIQUE TOUT EN AUTOCAR

Départs les 23 et 30 décembre 1933

Départ de Paris, samedi à 7 h. 30.

Retour à Paris, lundi à 20 heures.

Visite de Senlis, Compiègne, Saint-Quentin, Cam-
brai, Valenciennes, Mons, Bruxelles, Waterloo,
Gand, Bruges, Ostende, Ypres, Lille, Arras, Amiens,
Clermont, Chantilly.

Prix par personne : Frs 410

Ce prix comprend :

Le transport en autocar de luxe, fauteuils Pullman
individuels (cars chauffés) ;

Le logement et les trois repas (petit déjeuner, déjeu-
ner et dîner), dans des hôtels de premier ordre, vin,
café et service compris ;

Les services d'un guide qualifié ;

Tous pourboires et taxes.

Le passeport n'est pas nécessaire. Se munir d'une
pièce d'identité obligatoire.

LES FÊTES DE NOËL A ROME

(21 au 30 décembre)

Magnifique voyage comportant la visite de
Rome, Naples, Pompéi, Capri, Gênes. Séjour
avec pension complète dans des hôtels de pre-
mier ordre.

PRIX DU VOYAGE :

Au départ de : Hôtels de premier ordre

PARIS	1 ^{re} classe 1.990 frs ; 2 ^e classe 1.695 frs
LYON	— 1.670 frs ; — 1.470 frs
MODANE ...	— 1.500 frs ; — 1.350 frs
VINTIMILLE	— 1.490 frs ; — 1.345 frs

Nombre de places limité.

Demander les programmes détaillés du voyage et les
conditions d'adhésion « Cahiers », Service de la
Publicité, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14^e.

INFORMATIONS FINANCIERES

BONS DU TRESOR

Un décret, paru au « Journal Officiel » le 30 novembre
1933 autorise l'émission de 1.475.000.000 de francs de Bons
du Trésor avec intérêt de 5 %, remboursables au pair le
1^{er} décembre 1938.

L'Etat se réserve la faculté de rembourser ces bons par
anticipation et au pair, à toute époque à dater du 1^{er} décem-
bre 1938.

CONVOIS - TRANSPORTS FUNÈBRES - MARBRERIE

PIERRE .. GRANIT

Maison LÉVI-RIVET

24, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3^e) .. Téléph. : ARCHIVES 54-97, 59-96
(Jour et nuit)

AVEC LE MINIMUM DE FRAIS, toutes les formalités et démarches sont évitées aux familles.
Incinérations, Exhumations, Embauments, Règlements de convois et cérémonies de tous cultes.

Acquisition de terrains, Construction de sépultures, Monuments tous genres, Gravure d'inscriptions, Agrandissement de tous caveaux

CONDITIONS / SPECIALES AUX FAMILLES DES LIGUEURS

CRAPOUILLOT

Directeur : JEAN GALTIER-BOISSIÈRE

Tous les lecteurs des « Cahiers » connaissent les courageuses campagnes du « Crapouillot » et ses fameux numéros spéciaux dont le dernier « LES MARCHANDS DE CANONS CONTRE LA NATION » eut un retentissement mondial. **CRAPOUILLOT** publie par an DOUZE livraisons illustrées, d'une présentation impeccable, consacrées avec une totale indépendance, les unes à l'actualité littéraire, artistique et spectaculaire, les autres à une étude fouillée, une grande enquête ou un vivant reportage sur LA QUESTION DU JOUR.

CRAPOUILLOT

a le plaisir de vous informer que, pendant sa campagne d'abonnements, jusqu'au 31 décembre 1933, il offre à tout nouvel abonné d'un an, se recommandant des « Cahiers », en sus des douze livraisons de l'abonnement, et franco de port, en

PRIME GRATUITE

6 de ces célèbres numéros spéciaux précédemment parus et marqués 12 et 15 fr. à choisir parmi les suivants

Hitler, est-ce la Guerre?.. (vendu 12 fr.)	Histoire du Cinéma..... (vendu 12 fr.)
Les Mystères de la Guerre. (vendu 12 fr.)	L'automobile, n° gai..... (vendu 12 fr.)
Les Parisiens (voyage à Paris) (vendu 12 fr.)	La Gastronomie..... (vendu 12 fr.)
Les Anglais (le n° saisi). (vendu 12 fr.)	Les Vins de France..... (vendu 12 fr.)
Les Morts Mystérieuses. (vendu 12 fr.)	Le Jardin du Bibliophile (Noël) 1932 : 12 fr.
	1931: 12f., 1930: 15f., 1929: 15f., 1928: 15f

L'abonnement d'un an : France et Colonies : 75 fr., est intégralement remboursé

ABONNEZ-VOUS

en indiquant les 6 numéros spéciaux choisis que vous recevrez par retour. L'abonnement part à volonté du 1^{er} oct. avec le numéro « Les Marchands de Canons », du 1^{er} nov., du 1^{er} déc. 1933 ou du 1^{er} janv. 1934.

CRAPOUILLOT, 3, place de la Sorbonne - Paris (5^e) Chèque Postal Paris 417-26

LE PLUS BEAU CADEAU D'ETRENNES

Jean GALTIER-BOISSIÈRE

HISTOIRE DE LA GUERRE

LES ORIGINES ET CAUSES SECRÈTES DU CONFLIT MONDIAL — LA GUERRE SUR TOUS LES FRONTS — LA RÉVOLUTION RUSSE — LES TRAITÉS DE PAIX ET LEURS CONSÉQUENCES

CEŒUVRE DEVOIT FIGURER DE DROIT DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES DE LYCÉES, DE COLLÈGES, D'ÉCOLES MUNICIPALES
René Maran.

BEL OUVRAGE DE BIBLIOTHÈQUE

(format 32 cm x 24 cm — poids 2 kg.)

400 pages sur beau papier surglacé, composition sur deux colonnes, 350 remarquables illustrations photographiques, croquis et cartes

Relié pleine toile, teinte grenat, titre doré 80 fr. - Relié demi-chagrin, titre doré 95 fr.

« L'Histoire de la Guerre » est également vendue en quatre livraisons brochées. Prix : 48 fr.

Éditions du « CRAPOUILLOT », 3, place de la Sorbonne, Paris (5^e). C. p.: Paris 417-26